



## **PROCES-VERBAL**

**Séance ordinaire  
du 14 décembre 2020**

**Présidence :** M. Andreas Zurbrügg  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Bassi  
**Scrutateur-trice-s :** Mme Francesca Biermann et M. Basile Geiser

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 5 novembre 2020 pour le

**lundi 14 décembre 2020 à 20h00**  
**à la salle communale**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
  2. Assermentation(s)
  3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2020
  4. Communications du bureau du Conseil
  5. Communications municipales
- Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :
6. No 20-11 Octroi d'une garantie de déficit en faveur d'un Centre d'Innovation et d'Entrepreneuriat des Métiers de la Mécanique d'art
  7. No 20-12 Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (SCRMBJV)
  8. No 20-13 Extension des réseaux communaux de distribution d'eau potable, de défense incendie et d'assainissement, demande de crédit pour l'équipement du hameau des Gittaz
  9. No 20-14 Rénovation de la route forestière de l'Onglette
  10. No 20-15 Rapport-préavis - réponse à la motion de M. Numa Gueissaz « Pour un soutien aux énergies renouvelables sur la Commune : centrales solaires participatives »
  11. No 20-16 Crédits complémentaires 2020
  12. Budget 2021
  13. Postulat de Mme Francesca Biermann au nom du groupe UDC : Etude et rapport sur la possibilité de parc naturel régional Balcon du Jura – Val de Travers
  14. Interpellations, propositions, questions

**M. le Président** souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers et les informe des nouvelles directives cantonales de protection.

*Citation*

Avant de passer à l'ordre du jour, je me permets de vous rappeler notre plan de protection qui a été soumis et validé par la Préfecture. Comme vous avez pu le lire, le public ne peut pas assister aujourd'hui à notre séance. L'entrée et la sortie sont séparées afin d'éviter au maximum les croisements, nous avons déplacé l'endroit de la presse sur la droite afin de gagner de l'espace et pour permettre plus de distance entre nous. Les masques doivent être portés pendant toute la séance et ne pourront être enlevés que par les personnes qui prennent la parole aux endroits prévus. Des microphones sur pied ont été installés au milieu de la salle. La régie s'occupe des réglages, je vous demande de ne pas toucher le matériel à disposition. L'installation, la sonorisation et la désinfection des microphones si nécessaire est assurée par un professionnel. Les rapporteurs ~~qui~~ viennent lire leur rapport comme d'habitude à la tribune. A l'issue de la séance, nous vous demandons de vous diriger par le cheminement qui a été mis en place. En ce qui concerne les données de traçage nécessaires pour les conseillères et conseillers, c'est l'appel qui fait foi. Pour la presse, une liste de présence est à disposition et nous vous demandons de vous y inscrire. Malheureusement, le traditionnel verre de fin d'année ne pourra pas avoir lieu, pour les raisons de la crise sanitaire actuelle. Nous espérons vivement que l'année à venir nous permettra de retrouver nos bonnes habitudes.

*Fin de citation*

**M. le Président** implore la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée et ouvre la séance du Conseil.

## 1. Appel

### **Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Cédric Roten, MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Olivier Guignard, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

41 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 14 sont excusé-e-s.

### **Sont excusé-e-s :**

Pour le PS : M. Antonio Buyo, M. Hugues Gander, M. Eric Jutzet, Mme Claudia Napoleone, M. Jean-Samuel Py

Pour le PLR : M. Dionisio Baptista, Mme Elena Court ; M. Thierry Dumoulin, Mme Laurence Varela

Pour l'UDC : Mme Noémie Augsburgger, M. Alain Bonnevaux, M. Laurent Buchs, Mme Claudine Gaillard, M. Bernhard Klaus

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**M. le Président** annonce une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points ; 14. Postulat « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire » ; 15. Postulat « Ste-Croix victime de dégradations – Plus de sécurité pour notre commune ! Installer des caméras de surveillance dans les lieux publics ».

**M. le Président** soumet l'ordre du jour modifié au vote, lequel est accepté à l'unanimité, sans discussion préalable.

## 2. Assermentations

**M. le Président** indique que Madame Elena Court a donné sa démission et sa lettre sera lue lors des communications du Bureau du Conseil communal.

Le groupe PLR par l'intermédiaire de M. Jean-Bruno Wettstein, chef de groupe, propose de présenter M. Pierre-Etienne Bornand.

**M. le Président** invite Monsieur Pierre-Etienne Bornand à s'avancer.

L'Assemblée se lève et Monsieur Pierre-Etienne Bornand prête serment.

**M. le Président** lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 42.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2020

**M. le Président** ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 4. Communications du bureau du Conseil

**M. le Président** lit la lettre de démission de Madame Elena Court.

*Citation*

Démission

Monsieur le Président du Conseil communal, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que conseillère du groupe PLR du Conseil communal de Sainte-Croix à fin octobre 2020 ; ceci pour des raisons professionnelles.

Durant cette législature, j'ai eu le plaisir de m'investir pour ma commune ; de comprendre son fonctionnement ; de pouvoir participer aux diverses commissions et projets. Je vous adresse mes remerciements les plus sincères pour cette expérience enrichissante et unique.

Le Conseil a aussi été l'occasion pour moi de rencontrer de belles personnes au sein de l'ensemble du Conseil communal et de son administration.

Je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède ; je vous présente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, mes meilleures salutations. Elena Court

*Fin de citation*

**M. le Président** informe l'Assemblée des prochaines échéances 2021 :

Les séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2021 sont prévues les lundis 22 mars, 21 juin, 11 octobre et 13 décembre.

L'assermentation des Autorités et du Conseil communal est prévue le 26 mai 2021 à 20h30.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2020 a été fixée du 3 au 7 mai 2021.

**M. le Président** informe qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre, la Municipalité a transmis un courrier pour donner suite à l'interpellation sur les réfugiés de Moria.

En date du 1<sup>er</sup> décembre, le bureau a reçu une copie de la lettre envoyée par la Municipalité à Mme Karin Keller-Sutter, Conseillère fédérale et Cheffe du Département fédéral justice et police concernant l'engagement de la commune de Sainte-Croix en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques. Cette lettre donne suite à l'interpellation acceptée et transmise à la Municipalité lors de notre dernière séance au même sujet et il en donne lecture.

*Citation*

Madame la Conseillère fédérale,

Suite à l'incendie du camp de réfugiés grec de Moria à Lesbos, plus de 12'000 personnes sont actuellement sans abri. Environ 4'000 d'entre elles sont des mineurs. Face à ce drame humanitaire qui se joue aux portes de l'Europe, la Grèce a appelé à l'aide. Cet appel a été entendu en Suisse où, de nombreuses villes se sont dites prêtes à accueillir des mineurs ou des familles.

Ce bel élan de solidarité concerne aussi bien des grandes villes (Zürich, Genève, Lausanne) que des villes de taille plus modeste comme Neuchâtel, Moutier ou Delémont. Il transcende d'ailleurs les clivages politiques. La décision quant au nombre de réfugiés qui pourra être accueilli par la Suisse est de compétence fédérale, mais il peut être précieux, pour notre gouvernement, de savoir que, sur le terrain, des collectivités publiques sont prêtes à s'engager pour l'accueil des victimes de ce drame humanitaire. Notre commune a une belle tradition de solidarité à l'égard des réfugiés. En son temps, nos autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour permettre l'arrivée dans de bonnes conditions du centre de l'EVAM. Et encore aujourd'hui, bien des personnes, tant bénévoles que professionnelles, agissent pour que l'accueil des réfugiés à Sainte-Croix soit aussi harmonieux que possible et nous souhaitons, une nouvelle fois, être à la hauteur de cette tradition.

Le Conseil Communal de Sainte-Croix, par l'intermédiaire de sa Municipalité, a décidé de rejoindre l'appel des villes suisses et demande au gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour offrir à ces réfugiés la protection et les soins auxquels ils ont droit en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'homme.

Nous vous remercions de votre engagement, au nom de la Commune de Sainte-Croix, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à notre considération distinguée.

*Fin de citation*

## **5. Communications municipales**

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

### **1. Ressources humaines**

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

Mme Mathilde André, en qualité d'adjointe à la Bourse communale, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2021. Nous souhaitons plein succès à la collaboratrice citée ci-avant dans ses nouvelles fonctions.

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

M. Joël Munafo pour 20 ans de service ; Mme Joëlle Jeannin et M. Alain Guicherd pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

**2. Commission de naturalisation**

L'UDC a présenté la candidature de Mme Noémie Augsburg, en remplacement de M. Bernhard Klaus et le PS celle de M. Claude Michaud, en remplacement de Mme Catherine Imhof, démissionnaires de la Commission de naturalisation. Cette dernière se compose pour la fin de la législature 2016-2021 de : MM. Cédric Roten, Président de la commission et Olivier Guignard, représentants de la Municipalité, MM. Claude Michaud et Eric Jutzet pour le PS, Mme Elena Court et M. Olivier Favre pour le PLR, Mme Noémie Augsburg pour l'UDC, représentants du Conseil communal.

**3. Calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil communal et de la Commission de gestion**

Pour autant que la situation sanitaire le permette, les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2021 sont prévues les lundis 22 mars, 21 juin, 11 octobre et 13 décembre, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2020 a été fixée du 3 au 7 mai 2021.

**4. Réception des nouveaux citoyens**

En raison de la situation sanitaire actuelle, la réception des nouveaux citoyens ne peut pas avoir lieu sous sa forme habituelle. Elle est reportée courant 2ème trimestre 2021. Un courrier sera envoyé aux nouveaux citoyens pour les informer du report de la cérémonie, accompagné du carnet de bons "Bienvenue chez vous" proposant différentes activités culturelles et sportives à Sainte-Croix offertes par les partenaires de la région.

**5. Visites aux nonagénaires et aux centenaires de 2021**

En 2021, 19 citoyennes et citoyens fêteront leur 90e anniversaire. Ils recevront la visite d'une délégation municipale courant 2021, dans le cas où la situation sanitaire le permet, qui se chargera d'apporter les vœux au nom des Autorités et de la population toute entière, ainsi que les fleurs et les cadeaux habituels. Les personnes atteignant l'âge de 100 ans, 3 citoyennes, recevront également, le jour de leur anniversaire, la visite des autorités, celle de la préfecture ainsi qu'un présent. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 104 ans.

**6. Modification des horaires d'ouverture des guichets de l'Administration communale**

Les horaires d'ouverture des guichets de l'Administration communale sont inchangés depuis 2002. La Municipalité ayant décidé d'instaurer l'horaire variable pour les collaborateurs administratifs, les horaires ont été adaptés en conséquence. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les horaires d'ouverture seront les suivants : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, le jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30. Cette tranche horaire est courante dans beaucoup d'administrations communales et cantonales.

**7. Nouvelle salle de gym de la Gare**

Comme mentionné dans le planning prévisionnel du préavis municipal n° 20 -08, la mise à l'enquête publique du bâtiment est en cours. La publication est ouverte du 21 novembre au 20 décembre 2020.

**8. Travaux à la salle de gym de L'Auberson**

L'installation de la nouvelle cuisine est terminée, cette dernière sera fonctionnelle dès début janvier 2021. Les locations seront possibles dès que les conditions sanitaires le permettront. Les travaux de rénovation de toiture ainsi que la réfection des façades sont prévus pour l'été prochain.

**9. Travaux de révision du Plan d'Affectation communal**

Les travaux d'étude de la révision avancent d'un bon pas. Une délégation de la commission d'Urbanisme a pu prendre part aux séances du groupe de travail. Le dossier est actuellement en main de la Municipalité pour analyse et définir les directions à prendre afin de le finaliser pour examen préalable auprès des services cantonaux.

**10. Swisscom - travaux d'extension du réseau fibre optique**

Swisscom va procéder d'ici à fin 2021 à des travaux d'extension du réseau fibre optique sur une partie de la Commune, soit directement jusqu'au logement (Fibre to the Home FTTH) ou à 200 mètres des immeubles (Fibre to the Street FTTS). Les propriétaires/locataires d'immeubles, comme les entreprises pourront bénéficier d'une bande passante suffisante allant de 80 à 1'000 Mbit/s.

#### **11. Gestion des incivilités sur le Balcon du Jura**

Dans le contexte du Covid, la Municipalité a constaté une augmentation des rassemblements spontanés dans les espaces publics. Ce phénomène, qu'a renforcé encore les températures clémentes de cette fin d'année, s'est accompagné d'un accroissement des incivilités (littering, déprédations).

Immédiatement, des mesures s'appuyant sur la sécurité publique ASP, la gendarmerie, une entreprise de sécurité privée ainsi que la travailleuse sociale de proximité ont été mises en place afin de répondre à cette problématique. Une commission sécurité/prévention sous la présidence du syndic et des municipaux concernés réunissant l'ASP, la gendarmerie, la TSP, les écoles et les chefs de service concernés a été mise sur pied afin de faire un état des lieux de la situation, de coordonner et d'échanger sur les actions menées par les différents intervenants tant au niveau, judiciaire, scolaire et social.

La sécurité publique (ASP) va poursuivre ses actions et renforcer ses contrôles dans les zones sensibles, en collaboration avec la Gendarmerie dont les contrôles de police ont été renforcés. La Travailleuse sociale de proximité va intensifier le dialogue avec les jeunes et autres publics présents sur le terrain ainsi qu'avec les partenaires concernés afin de les sensibiliser au respect des règles de comportement.

#### **12. Annulation du Marché des Terroirs sans frontière en 2021**

D'un commun accord avec la Commune des Fourgs, la Marché des Terroirs 2021 a été annulé. Les conditions imposées actuellement par les gouvernements des deux pays ne permettent pas l'organisation de rencontres pour préparer sereinement la manifestation.

#### **13. Activation de 34 antennes 5G dans le Nord Vaudois**

La Municipalité a pris connaissance en consultant la base de données de l'OFCOM de l'activation de 34 antennes 5G dans le Nord Vaudois, dont une sur le territoire de la commune à l'emplacement La Broutire. (<https://cutt.ly/zhW08kt>)

Ces modifications ont été apportées par les opérateurs dans le cadre de leurs prérogatives en allouant une partie de la puissance autorisée, jusqu'alors utilisée pour d'autres technologies.

La Municipalité regrette, que pour un sujet si controversé, les opérateurs n'informent pas les autorités locales (communale et cantonale) et ne communiquent pas sur ces modifications. La Municipalité va solliciter des explications aux opérateurs concernés et leur demander de nous tenir informés pour toutes nouvelles modifications à venir.

#### **14. Musée unique**

Dans sa séance du 5 octobre 2020 et suite au retour positif de la synthèse CAMAC, la Municipalité a délivré le permis de construire pour la rénovation et transformation du musée ainsi que la création de places de parc. Une opposition a été levée. La fin du délai de recours étant fixée au 16 novembre 2020 et n'ayant, à ce jour, pas reçu de correspondance de la CDAP, nous pouvons considérer que le permis de construire est rentré en force.

La transformation du CIMA ne devrait pas durer plus d'une année. C'est le temps estimé pour doter chacune des trois collections – plus de 10'000 pièces au total, souvent uniques – de son propre étage. Pendant la période des travaux, le Musée Baud et le MAS continueront leur exploitation et assureront la vitrine de ce savoir-faire régional qui sera peut-être d'ici là entré au Patrimoine mondial de l'Unesco.

L'ensemble du projet est devisé à 9,86 millions de francs. Grâce à l'apport de 3,5 millions de la Loterie Romande au début de l'année, le budget est aujourd'hui couvert à 72,5%. Des demandes sont en cours pour un soutien financier, y compris auprès du Canton.

#### **15. Réponses à M. Stéphane Mermod – radar pédagogique**

*Combien de radars pédagogiques la commune possède-t-elle ?*

Deux.

*Combien d'emplacements peuvent accueillir un tel dispositif ?*

Les supports peuvent se fixer sur les candélabres ou d'autres supports en bordure de chaussée. Par contre, ils ne seront pas installés à proximité d'un passage piéton ou tout autre endroit pouvant détourner l'attention d'un conducteur. Il sera installé sur un tronçon rectiligne.

*Quel est le statut du radar installé Rue de l'Industrie 19, en particulier quelle est sa légalité, et cas échéant quelles sont les intentions de la Municipalité à son propos ?*

Le radar en question a été installé par une entreprise locale dans le but de faire un test de fonctionnalité. A la demande de la Municipalité, il a été demandé de l'arrêter et l'entrepreneur a été informé par la Municipalité qu'avant d'installer ce genre d'appareil il devait en formuler une demande motivée.

*Quels sont les critères pour répartir les radars actuellement ?*

Les critères sont les suivants, prévention routière aux abords des écoles, aux abords des lieux fréquentés par les piétons (piscine), endroits rectilignes laissant la possibilité de rouler à une vitesse supérieure à celle autorisée.

*Quel est le coût d'un appareil ?*

Prix de base : CHF 4'310.70. A cela peuvent s'ajouter des applications tels que cela a été fait pour l'un des deux appareils. Par exemple la récolte de données en bidirectionnel, pour un montant de CHF 690.-.

*Quel sont les projets d'achat de nouveaux appareils ? Quels sont les nouveaux emplacements envisagés ?*

Actuellement il n'est pas prévu d'acheter de nouveaux appareils pour l'instant. En plus des emplacements cités dans le courrier de M. Stéphane MERMOD, certains habitants formulent une demande pour la pose à proximité de leur habitation. Une suite est donnée aux demandes si cela est possible sur le domaine public. Les données récoltées sont partagées uniquement avec la Municipalité.

#### **16. Délai de réponse aux deux motions d'un congé paternité**

La Municipalité a attendu le verdict des urnes du 27 septembre 2020, avant de prendre position et proposer une réponse aux deux motions déposées. Pour rappel, le peuple a accepté le projet prévoyant un congé de paternité indemnisé. Les pères pourront ainsi prendre un congé payé de deux semaines dans les six mois qui suivent la naissance de leur enfant. Ce congé entrera en vigueur au 1er janvier 2021. Des réponses seront apportées lors du prochain Conseil pour ces deux motions.

#### **17. Réponse à l'intervention de M. Jean-Michel Bolens**

Lors du dernier Conseil Communal, le conseiller Jean-Michel Bolens est intervenu sur la sécurité des passages pour piétons et plus particulièrement sur celui situé à l'Avenue de Neuchâtel en y relatant une scène dont il a été témoin.

En 1999, une consultante, Ingénieure en problèmes de sécurité routière, a établi un rapport sur la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Dans ce document, le passage pour piétons situé à l'Avenue de Neuchâtel a été étudié et des mesures ont été mentionnées afin de rendre ce passage plus sécuritaire. Ces aménagements ont été réalisés et sont à ce jour toujours en place. En 2013 – 2014, en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents (BPA), le bureau technique communal a réalisé une analyse de l'entier des passages piétons de notre commune. Différents points font partie de l'examen comme les distances de visibilité, la signalisation verticale, la zone d'attente, l'éclairage, la proximité d'un arrêt de transports publics, etc.... Le constat a permis d'identifier les passages pour piétons qui ne répondaient pas aux normes et lois en vigueur et amener la suppression de ces derniers. Le passage situé à l'Avenue de Neuchâtel a été référencé comme conforme. Pour information, les distances minimums entre les deux arrêts de bus et le passage pour piétons sont correctes en rapport avec la législation.

Il est évident que pour garantir la sécurité des usagers traversant la chaussée, ces derniers doivent emprunter le passage sécurisé et que les bus s'arrêtent aux emplacements qui leur est dédiés. Une correspondance municipale sera adressée aux sociétés de transport concernées afin d'indiquer à leurs chauffeurs l'importance de s'arrêter aux bons emplacements qui sont matérialisés par un marquage au sol.

### 18. Réponse à la question de M. P.-A. Gerber

Pour rappel, le stationnement continu est autorisé au maximum 7 jours consécutifs selon l'article 19 de notre règlement de police. Il n'est pas évident de constater la durée d'un stationnement et si le véhicule a quitté son emplacement pendant quelques heures. Les véhicules sans plaques ne sont également pas facilement identifiables pour remonter au propriétaire. Deux mesures vont être mises en place soit un panneau indicateur à l'entrée du parking rappelant la durée maximum de stationnement ainsi que l'achat de 2 sabots qui seront posés sur les véhicules en infraction. Le propriétaire devra solliciter notre Assistant de Sécurité Publique pour récupérer son bien et régler l'amende. Nous espérons ainsi diminuer les véhicules ventouses sur ce parc.

La discussion est ouverte.

**M. Michael Mollet** demande sur le chiffre 14 – Musée unique – où en est la demande pour les Chf 3'000'000.- faite au Canton.

**M. le Syndic Cédric Roten** mentionne que la demande a été déposée au Canton et qu'aucune réponse n'a été reçue pour le moment de celui-ci. Cette demande correspond à 2 millions.

**M. Stéphane Mermod**, sous le chiffre 15 – Radars pédagogiques - remercie la Municipalité, et dit qu'il comprend de la réponse b que le nombre des emplacements n'est pas fixe et que ces derniers ne sont pas non plus définitifs. S'agissant de la réponse d, il serait d'avis que des endroits non parfaitement rectilignes soient envisagés. En effet, tout conducteur doit adapter sa vitesse aux circonstances et il pourrait également être « pédagogique » pour certains conducteurs d'avoir conscience de rouler à une vitesse, certes en-deçà de la limite autorisée, mais néanmoins excessive en regard des dangers que cela fait courir aux autres usagers du domaine public. A titre d'exemple, en cas de vitesse à 20 km/h, la distance de freinage est de 14 m, alors qu'à 50 km/h, elle atteint tout de même 41 m, avec la particularité que l'automobiliste rouant à 50 km/h n'aura même pas commencé à freiner quand celui qui roule à 20 km/h se sera déjà arrêté. Il prend bonne note, avec un certain regret, que la Municipalité n'envisage pour l'instant pas d'acquérir de nouveaux dispositifs. Il se permet toutefois de l'inviter à y réfléchir à nouveau. Compte tenu de la dimension du territoire communal et des nombreux endroits qui semblent correspondre aux critères pour y installer de tels radars, l'acquisition de dispositifs complémentaires paraît plus qu'opportune.

**Mme Francesca Biermann** questionne sur le chiffre 13 - Activation de 34 antennes 5G dans le Nord Vaudois - si une demande a été faite à la Municipalité.

**M. le Syndic Cédric Roten** rappelle que la Confédération est responsable des questions relatives au rayonnement des antennes de téléphonie mobile. La Confédération (OFCOM) est également responsable du contrôle du droit des télécommunications et octroie les autorisations correspondantes. En application de la résolution votée par le Conseil communal lors de la séance du 25 mars 2019, La Municipalité n'a accordé aucune autorisation concernant la pose d'antennes 5G. La Municipalité a pris connaissance en consultant la base de données de l'OFCOM de l'activation de 34 antennes 5G dans le Nord Vaudois, dont une sur le territoire de la commune à l'emplacement La Broutire. Le 24 octobre 2019, la Municipalité a reçu une demande de modification pour cette antenne et a demandé des informations complémentaires par rapport à cette demande. Une réponse a été transmise attestant que les installations prévues dans ce projet ne concernaient ni de près ni de loin la téléphonie mobile, incluant la 5G. Il s'agissait de la radio numérique DAB motivée par l'arrêt en 2024 de la radio analogique. La modification sur l'antenne de la Broutire a été apportées par les opérateurs dans le cadre de leurs compétences en allouant une partie de la puissance autorisée, jusqu'alors utilisée pour d'autres technologies. La Municipalité regrette, que pour un sujet si controversé, les opérateurs n'informent pas les autorités locales (communale et cantonale) et ne communiquent pas sur ces modifications. La Municipalité va solliciter des explications aux opérateurs concernés et leur demander de les tenir informés pour toutes nouvelles modifications à venir.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.



## Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

### 6. No 20-11 Octroi d'une garantie de déficit en faveur d'un Centre d'Innovation et d'Entrepreneuriat des Métiers de la Mécanique d'art

Le rapport de la commission est lu par M. Xavier Veuthey, rapporteur.

#### *Citation*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 20-11 s'est réunie le mardi 24 novembre 2020. Elle était composée de Pierre-Alain Gerber, Isabelle Dessonnaz, Christelle Bietry, Noémie Augsburgger, Marie Claire André Mollet, rapporteur Xavier Veuthey. Dominique Mouret était excusé. Le Syndic Cédric Roten, le Municipal Lionel-Numa Pesenti, le Secrétaire municipal Stéphane Champod, accompagnés par le Consultant externe Nicolas Servageon, ont reçu la Commission au Foyer Alexeï Jaccard. Nous les remercions pour leur argumentation, leurs réponses à nos questions et leur travail.

Le Syndic a rappelé que le soutien au CREITMMA s'inscrit dans les 6 axes stratégiques de la politique Sainte-Crix en matière de Mécanique d'art. Et en particuliers ceux de la valorisation et de la communication (conjointement avec le nouveau musée), de la formation, de la transmission et de l'innovation (page 2 du préavis). En outre, le Syndic a relevé que la création du CREITMMA au printemps 2021 facilitera, à point nommé, les démarches pour l'activation des leviers que sont le crédit-cadre du Canton (page 11 du préavis), l'UNESCO ou encore la Loterie Romande.

Nicolas Servageon, consultant externe, a appuyé par deux exemples de friches industrielles, à Sion et à Renens, épanouies ensuite de démarches similaires à celles du CREITMMA. Aussi estime-t-il que le jeu en vaut la chandelle.

De la discussion qui a suivi, sont ressortis les points suivants : - Le CREITMMA contribuera à la transmission intergénérationnelle des savoirs Sainte-Crix. - Le CREITMMA sera autonome et responsable de ses actions mais il n'obtiendra les fonds de la Municipalité que progressivement dans le temps, sur la base de demandes motivées avec précision. - Pour l'heure, la HEIG-VD n'est pas associée à la création du CREITMMA. - Selon son budget, les charges du CREITMMA augmenteront en fonction des recettes de ses activités. - Le crédit-cadre ne courra qu'à partir de la création du CREITMMA.

A l'unanimité de ses membres, la commission recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis 20-11 telles que présentées par la Municipalité

### CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **de valider** la politique visant à soutenir la mise en place du projet Centre d'innovation et d'Entrepreneuriat des Métiers de la Mécanique d'art;
- **d'accorder** une aide à fonds perdu annuelle de Chf 25'000 à prévoir aux budgets 2021 à 2025;
- **d'octroyer** une garantie de déficit à fonds perdu au Centre de Recherche, d'Entrepreneuriat, d'innovation et de Transmission des Métiers de la Mécanique d'Art pour la période 2021-2025. Cette garantie est limitée à la période 2021-2025 pour un montant maximum Chf 275'000 sur les 5 ans et au maximum de Chf 120'000 par année ;
- **de financer** les éventuelles activations de la garantie de déficit par un emprunt aux meilleures conditions du moment;

- **d'amortir** ces dépenses sur une période maximale de 5 ans lors du bouclage des comptes des exercices 2021 à 2026.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Michel Bolens** intervient en précisant qu'il ne faut en aucun cas chercher dans ce projet une quelconque volonté de bousculer ou parasiter le futur pôle des 3 musées ; au contraire, cette structure sera un atout indéniable et totalement complémentaire ; elle servira notamment à réparer et entretenir les diverses pièces qui inmanquablement se fatigueront. Actuellement dès qu'une pièce « péclote », on fait appel à un artisan ou technicien qui pour deux francs six sous, parfois pour rien, réajuste la pièce défectueuse. Ce centre sera également un magnifique outil pour transmettre le savoir-faire et les tours de mains liés à nos artistes et créateurs de rêve. Plusieurs personnages de notre région sont des « calures » connues loin à la ronde et même bien plus loin encore... Ces compétences, ces savoir-faire ne sont bien sûr pas tombés du ciel par magie, un soir de Noël. Mille gestes ont été souvent recommencés pour parfaire le mouvement, pour magnifier le joyau ou la simple petite musique de nuit. Maintenant, les artistes d'aujourd'hui ont envie de transmettre. Il précise que les trois musées ne seront pas le contenant dans lequel chaque entité désirera avoir le plus bel étage... A son humble avis, le Musée unique doit être celui du passé, qui a créé et renforcé le patrimoine ; celui du présent, dans lequel les artistes font perdurer la magie et le musée du futur, dont une structure, telle qu'elle est présentée, ne peut être qu'un atout magnifique et supplémentaire pour le développement et la transmission du patrimoine ; un écrin, un outil essentiel pour l'éclosion de futures activités créatrices et novatrices. Il indique qu'il fait partie de la structure FEMA, et il a l'immense plaisir et richesse de côtoyer des apprenants de Suisse et d'Europe. Sans l'aide structurelle du CPNV qui a mis ses locaux à disposition, il n'aurait pas été possible d'organiser cette formation de quatre semaines ; maintenant il est temps de grandir, aller plus loin, peut-être vers une certification. Le partenariat actuel avec la prestigieuse ECAL dont les élèves affluent du monde entier, ne peut donc se faire sans un espace de travail confortable, polyvalent, dans lequel chaque intervenant aura ainsi à disposition des structures logistiques et techniques adaptées et performantes. Pour terminer, le dossier sur la reconnaissance UNESCO est certainement très bien ficelé ; nul doute que le Projet CREITMMA y apportera une crédibilité supplémentaire. Il précise qu'il soutiendra ce préavis.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 20-11.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 40 oui et 1 abstention.

## **7. No 20-12 Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (SCRMBJV)**

Le rapport de la commission est lu par M. Paul-André Simon, rapporteur.

*Citation*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis No 20-12, composée de Messieurs Basile GEISER, Claude MICHAUD, Jean-Claude PIGUET, Thierry MAGNIN. M. Tristan MERMINOD, absent, nous informait par sms avoir subi un accident, M. Laurent BUCHS, absent, non excusé, et du rapporteur soussigné s'est réunie le mardi 24 Novembre 2020 à 19h00 à la Salle du Mont des Cerfs.

La Commission remercie MM. Yvan PAHUD, Municipal et Jean-Michel BRANDT, Boursier communal de leur présence et des informations qu'ils nous ont apportés.

Sachant que les deux communes, respectivement Sainte-Croix et Bullet sont parties prenantes dans le soutien en faveur des Remontées Mécaniques, la Commission des Finances de la Commune de Bullet, s'est jointe à cette séance par son Président M. Olivier CHABLAIX, ainsi que MM. Jean-Franco PAILLARD, Syndic et Michel BORNOZ, Municipal.

### **Préambule**

Les deux commissions ont pris connaissance de la situation financière compliquée et du manque de liquidités pour la poursuite des activités.

Par son exposé, M. Jean-Michel BRANDT, Boursier communal, nous a présenté la situation financière au 31.08.2020 ainsi que des tableaux comparatifs des années précédentes.

Un résumé de l'expertise des installations, ainsi que les discussions entre la société et les communes portant sur le sauvetage de cette dernière nous ont également été présentés.

#### **Situation financière au 31.08.2020**

Le résultat financier de la saison 2019-2020, présente un déficit de CHF 192'000.- avant amortissements. Les recettes se montent à CHF 329'000.- La vente des abonnements « T'es Royé » représente une somme de CHF 240'000.- et nous trouvons diverses recettes pour CHF 89'000.-

A la fin de cet exercice, les salaires et les charges ont été payés. Le manque de liquidité n'a pas permis de régler les travaux d'entretien ainsi que le remboursement annuel du prêt LIM pour 2019 à hauteur de CHF 71'000.-

Prise en charge du déficit 2019-2020 et garantie pour la saison 2020-2021

La prise en charge du déficit de CHF 192'000.- pour la saison écoulée est répartie comme suit : CHF 168'960 pour la Commune de Sainte-Croix et CHF 23'040.- pour la Commune de Bullet, la clé de répartition au prorata des habitants de chaque commune étant la règle établie pour de nombreuses collaborations.

#### **Renforcement de l'intervention des communes**

La volonté de soutenir les remontées mécaniques s'est démontrée par un large débat des deux commissions, sans oublier d'émettre quelques positions négatives qui seront pour le futur une obligation absolue pour une meilleure marche de la société. La présence d'un représentant Municipal de chaque commune dans le comité, mandaté jusqu'alors plutôt comme observateur aura une position prépondérante dans la future organisation.

Il est également remarqué que dans le cadre du tourisme régional, les Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois ont une importance toute particulière, appréciées par une clientèle de la Plaine et du Pied du Jura pour sa situation peu éloignée d'un bassin de population important.

Si la neige est un élément non maîtrisable, la gestion est par contre un élément important. C'est principalement cet élément qui a été le fil rouge d'un débat nourri, avec comme but la volonté de trouver une solution pérenne pour le futur. C'est effectivement une gestion réactive à l'image d'une planification macro-économique, afin de connaître à chaque instant la situation financière de la société. C'est finalement cette vision qui a rassemblé à l'unanimité les deux commissions.

La remise d'une analyse par un membre de la Commission des finances de Bullet, concernant plus particulièrement la partie technique, démontre quelques lacunes à améliorer.

La répartition des tâches dans le nouveau comité avec des responsabilités bien définies est également souhaitée par l'ensemble des deux commissions.

Concernant le souci des « Prêts » et plus particulièrement le prêt LIM, si ce dernier permettait de lancer de nouveaux projets, il est à la longue un boulet financier que l'on ne peut pas oublier !

Signalons également que la Société a demandé et bénéficié d'un prêt COVID cautionné par la Confédération de CHF 50'000.- remboursable sur 10 ans.

#### **Garantie de déficit de 2021 à 2025**

La garantie de déficit de CHF 150'000.- pour une période de 5 ans soit de 2021 à 2025, a suscité quelques remarques, avec la volonté de diminuer cette période à 3 ans.

Là encore, c'est le fardeau du prêt LIM qui nous oblige à maintenir cette période sur 5 ans, ce dernier étant prolongé jusqu'à fin 2023.

Une ligne de crédit supplémentaire de CHF 400'000 obtenue par la Société des Remontées Mécaniques au travers du cautionnement romand, avec l'obligation d'accorder une arrière caution de CHF 100'000.- par Commune, n'a pas trouvé grâce au sein de la commission.

L'intérêt de 5 % demandé par le cautionnement romand, est apparu bien trop élevé.

Suite à l'analyse approfondie des deux Commissions, ces dernières se sont séparées afin de délibérer sur les conclusions des préavis présentés par chaque Commune, avec un souhait particulier, d'être informé sur la situation financière après chaque exercice.

### **CONCLUSION**

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, la Commission à l'unanimité décide :

- **d'octroyer** un montant de Chf 168'960 à la société des remontées mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (SCRMBJV) en couverture du déficit de l'exercice 2019- 2020. Ce montant vient en crédit complémentaire 2020 – compte 170.3656 – *subside aux téléskis*.
- **d'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les 5 prochaines saisons de Chf 132'000.- annuellement.
- **de refuser** une arrière-caution de Chf 100'000.- sur la ligne de crédit de Chf 400'000.- obtenue par la SCRMBJV selon les conditions du cautionnement romand et de solliciter les Municipalités à trouver une solution à un taux plus avantageux.
- **de prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis 805 sera prolongé jusqu'à fin 2023, date de son remboursement intégral.

Le montant de la garantie de déficit entre dans notre plafond des cautionnements de Chf 6'045'000.- préavis 16-15 approuvé par le Conseil communal du 19 décembre 2016.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. le Président** informe qu'à la suite des discussions au sein de la commission sur la question du taux d'intérêt élevé, la Municipalité souhaite déposer deux amendements et donne la parole au Municipal en charge du dossier.

**M. le Municipal Yvan Pahud** indique que la Municipalité dans sa séance du jour propose les amendements suivants, ceux-ci en lien avec les travaux de la commission et la décision de Bullet. Au point 2 - d'accorder une garantie de déficit à la société des remontées mécaniques pour les 3 prochaines années à hauteur de Chf. 132'000.- annuellement en lieu et place des 5 années ; ceci pour s'accorder à la décision de Bullet.

Au point 3 - de supprimer une arrière-caution de Chf 100'000.- sur la ligne de crédit de Chf 400'000.- obtenue par la SCRMBJV selon les conditions du cautionnement romand et de proposer une ligne de crédit de Chf. 200'000.- à la société des remontées mécaniques avec un taux d'intérêt de 1 % sur le montant effectivement utilisé. Son utilisation ne peut être autorisée qu'avec l'accord des communes. Cette ligne se réduit de Chf. 20'000.- par année dès le 31 décembre 2022. En cas de non-remboursement, la commune de Bullet assumera le 12 % de la perte éventuelle. Le compte 9122.20.12 est ouvert au bilan à cet effet. Ces vœux ont été formulés lors des discussions de la Commission.

M. Pahud souhaite apporter des compléments sur cette garantie de déficit. Elle est un prolongement du préavis qui a été voté en 2016, qui garantissait à la société des remontées mécaniques une garantie de déficit à hauteur de Chf. 130'000.-. Cette garantie s'est arrêtée l'hiver passé, la société n'a donc pas pu bénéficier de ce montant lors de la dernière saison. Par transparence, la Municipalité a décidé de soumettre ce préavis, au lieu de le faire via le budget, afin d'avoir un débat au sein du Conseil. Plus globalement, il tient à remercier tous les bénévoles qui font partie des sociétés présentes dans la commune et qui vivent grâce à eux ainsi que toutes les personnes salariées œuvrant au bon fonctionnement de celles-ci. Pour la SCRMBJV, il souhaite remercier les familles Simon et Criblet, M. Staffoni, M. Bayzero, et M. Duvoisin pour leur implication.

Il ressort de ce préavis, une réelle participation des communes qui à l'époque, étaient seulement des membres consultatifs au Comité. Aujourd'hui, les deux communes ont un droit de décision financière et par ces préavis, elles peuvent débloquer de l'argent.

M. Pahud tient à souligner que c'est en raison du manque de neige que la société s'est retrouvée avec ces difficultés financières et non pas en raison d'un problème de gestion comme cela a été évoqué durant les discussions en commission. Il fait un parallèle avec la piste éclairée, pour qui une demande de garantie de déficit à hauteur de 4000 francs dans les crédits complémentaires, a été faite. Il explique que sur un budget de Chf. 30'000.-, une perte de Chf. 16'000.- a été annoncée pour la saison 2018-2019. Il rappelle également que ces sociétés font partie de la promotion touristique de la Région et qu'un projet

de développement d'un tourisme 4 saisons est en cours avec l'engagement d'un chef de projet. Il est important de pérenniser ces sociétés qui ne peuvent fonctionner que si la neige est là. Cette année, il a été possible d'ouvrir deux semaines avant la date prévue et cela a pu faire profiter les enfants et les jeunes qui en cette période si particulière ont besoin de faire des activités. Avec les températures négatives, la société a pu fabriquer de la neige en plus de celle tombée pour garantir un bon début de saison. Il insiste donc pour ne pas tuer le ski et que 50% des abonnements « T'es royé » sont achetés principalement par les habitants de la Région.

**M. le Président** demande, avant d'ouvrir, la discussion si les amendements de la Municipalité sont acceptés par la commission ou si elle souhaite maintenir celles proposées dans le rapport ?

**M. Paul-André Simon** indique que la commission avait effectivement discuté de la période de 3 ans au lieu de 5 ans pour des raisons de sécurité et qu'après délibération auprès de ses membres ce soir, elle se rallie aux amendements de la Municipalité.

**M. Philippe Gueissaz** demande que les conclusions soient relues afin que cela soit clair pour tous les conseillers.

**M. le Président** lit les conclusions du préavis 20-11 avec les amendements proposés par la Municipalité.

*Citation*

### CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide:

- **d'octroyer** un montant de Chf 168'960.-- à la société des remontées mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (SCRMBJV) en couverture du déficit de l'exercice 2019-2020. Ce montant vient en crédit complémentaire 2020 – compte 170.3656 – subside aux téléskis ;
- **d'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les 3 prochaines saisons de Chf 132'000.— annuellement ;
- **d'accorder** une ligne de crédit de Chf 200'000 à la société des remontées mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (SCRMBJV), à un taux d'intérêt de 1 % sur le montant effectivement utilisé. Son utilisation ne peut être autorisée qu'avec l'accord des communes. Cette ligne se réduit de Chf 20'000 par année dès le 31.12.2022. En cas de non-remboursement, la Commune de Bullet assumera le 12 % de la perte éventuelle. Le compte au bilan 9122.20.12 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis 805 sera prolongé jusqu'à fin 2023, date de son remboursement intégral.

Les montants de la garantie de déficit et du cautionnement entrent dans notre plafond des cautionnements de Chf 6'045'000 – préavis 16-15, approuvé par le Conseil communal du 19 décembre 2016.

*Fin de citation*

**M. Philippe Gueissaz** demande pourquoi le vote doit porter sur les propositions de modifications de la Municipalité alors que c'est elle-même qui soumet le préavis.

**M. Stéphane Mermod** rappelle qu'une fois son préavis déposé, la Municipalité ne peut plus le modifier toute seule et qu'elle doit soumettre un amendement au Conseil.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. le Président relit l'amendement du point 2 (3 ans au lieu de 5 ans) du préavis 20-12.** Celui-ci est accepté par 36 oui et 5 abstentions.

**M. le Président relit l'amendement du point 3 (ligne de crédit) du préavis 20-12.** Celui-ci est accepté par 37 oui et 4 abstentions.

**M. le Président relit les conclusions amendées du préavis 20-12.** Celles-ci sont acceptées par 37 oui et 4 abstentions.

**8. No 20-13 Extension des réseaux communaux de distribution d'eau potable, de défense incendie et d'assainissement, demande de crédit pour l'équipement du hameau des Gittaz**

Le rapport de la commission est lu par Michaël Mollet, rapporteur.

*Citation*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no. 20-13 s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020, à 19h, à la salle du Mont des Cerfs.

Elle était composée de Messieurs Pierre-Alain Gerber, Moussa Cissé, Jean-Michel Bolens, Olivier Troyon, Tristan Merminod et du rapporteur soussigné. M. Munib Cohadarevic était absent non excusé.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, responsable du dicastère et de Monsieur Grégoire Wyss, responsable du Service technique. Nous les remercions de leurs explications et réponses claires données à toutes nos questions.

Monsieur le Municipal nous explique pourquoi il a été décidé de commencer par le hameau des Gittaz au détriment de la rue du Tyrol ou de la rue Centrale qui sont pourtant de première importance : Le hameau des Gittaz a une priorité supérieure dans le plan directeur de gestion de l'évacuation des eaux (PGEE). Les travaux d'assainissement ont été repoussés depuis près de 15 ans dans l'optique d'une synergie avec le projet éolien.

Une séance s'était tenue avec tous les propriétaires concernés au mois d'octobre 2020, déclarant que tout le monde serait gagnant au niveau de l'amenée et de la distribution d'eau potable et de l'évacuation des eaux usées.

Pour une maison d'une valeur de Chf. 800'000.- la charge liée à l'épuration serait, pour la première année, d'environ Chf. 3100.-, et diminuerait ensuite pour les années suivantes à un montant de l'ordre de Chf. 700.- par année.

Durant cette séance il a été aussi fait mention de l'ancien stade dans l'hypothèse qu'il puisse être réhabilité en tant que zone-dortoir pour les promeneurs de passage dans la région. Les services techniques adéquats vont prendre contact avec le Canton pour en évaluer les possibilités. Comme le site est classé en zone S2 en raison du captage de La Râpe, propriété de la société des eaux de la Sagne, l'idée serait de savoir s'il y aurait possibilité de remettre en valeur le site ou, simplement, de le restituer à la nature.

Selon les explications de Grégoire Wyss, une nouvelle conduite d'eau potable en fonte dN125 d'une longueur de 2 km 990 sera posée ainsi qu'un nouveau collecteur d'eaux usées PP, d'un diamètre de 250 d'une longueur de 2 km 790.

Le surplus des deux sources de la Gittaz sera valorisé et remis dans le réseau des eaux de Ste-Croix.

Afin de bénéficier d'une pression et d'un débit d'eau suffisant en cas d'incendie, une vanne de sectionnement sera installée à l'entrée du réservoir, ce qui permettra d'augmenter la pression du réseau à l'aide des pompes de la station en contrebas. Afin de se prémunir des éventuels dégâts pouvant survenir lors de la manipulation des hydrants, le réseau sera équipé d'un vase d'expansion au niveau de la Gittaz-Dessous.

L'emplacement du réservoir n'est pas encore précisément défini, mais estimé à quelques mètres près.

Le réservoir et la citerne existants seront détruits et le terrain sur lequel ils se trouvaient sera rendu à l'agriculture. Le nouveau réservoir sera en béton et prévu d'être semi-enterré.

En ce qui concerne les conduites, elles sont prévues de longer le contrebas de la route des Gittaz et devraient être posées en 2021. Concernant l'ouvrage en lui-même, il sera réalisé en 2022, c'est pour cela que l'amortissement sera porté au budget pour la première fois en 2023. Pour le coût estimé de Chf. 3'800'000.-, le tout est compris sans les subventions de l'ECA, qui peuvent atteindre 50% sur les bornes hydrantes, environ 20% sur le réseau principal et 10% sur le captage et réserve alimentaire.

Ne sont pas comptées dans les subventions les AF (améliorations foncières), qui peuvent être appliquées dans le cas d'un projet publique en lien avec l'agriculture.

Le hameau sera entièrement rééquipé de candélabres modernes à technologie LED, conformes aux exigences actuelles en matière d'efficacité énergétique.

Le réseau électrique actuel, entièrement aérien, sera renouvelé en totalité et posé en souterrain. Swisscom a été également contacté par la Commune mais ils ne souhaitent pas entrer en matière car les hameaux isolés ne sont pas intégrés dans leur planification actuelle.

La Commune n'a pas l'intention de tirer des conduites de gaz, car la vision de la confédération concernant les énergies fossiles ne privilégie pas l'extension des réseaux de distribution de gaz naturel. Les questions récurrentes des commissaires tournaient principalement autour du coût élevé du projet pour seulement une trentaine de personnes concernées. Une question de sécurité en cas d'incendie, une obligation d'évacuation des eaux usées et une plus-value de la demeure en cas de vente. Il sera fait une économie non négligeable sur le transport d'eau en faveur des services communaux durant toute l'année. Malheureusement le nombre de voyages requis en l'état actuel n'a pas pu être comptabilisé. La délibération du vote a obtenu 3 avis favorables, 2 avis contraires et une abstention.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'équipement du hameau des Gittaz;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 3'800'000.--TTC. Le compte N° 9144.20.13 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction des participations de tiers par les comptes de l'éclairage public 431.3311, de l'épuration 465.3311 et de l'eau 810.3311, sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2023.

#### *Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Pierre-Alain Gerber** questionne sur plusieurs points de ce préavis qui demande l'investissement de 3.8 millions soit à peu près la moitié du prix de la nouvelle salle de gym. En premier point, il déplore une nouvelle fois le report de l'assainissement de la rue du Tyrol et de la rue Centrale. Cela va impacter une grande partie des concitoyens, et réserver très prochainement des surprises coûteuses pour maintenir des infrastructures qui se détériorent. En second point, il mentionne l'argument principal avancé pour la mise en place d'un nouveau calendrier qui est le refus du Canton de délivrer systématiquement des permis de construire dans cette zone. Il demande combien de permis ont-ils été refusés, tout en sachant que certaines maisons ont quand même été construites ces dernières années. En troisième point, il demande si le manque d'eau n'est pas provoqué par le soutirage pour le bétail qui pâture dans cette zone. Il demande également si une réflexion sur des étangs de récupération, tel que cela a été créé au Mont-de-Baulmes et sur les flancs du Cochet, a été faite. En quatrième point, M. Gerber s'interroge sur le fait d'utiliser les impôts des contribuables pour sortir de cette dynamique alors que les agriculteurs ont des moyens et des subventions pour abreuver leur bétail. Les habitants des hameaux des Gittaz sont anciennement des exploitants agricoles, ils ont parfaitement su développer leur ferme et habitat en autonomie. Maintenant, plusieurs de ces bâtisses sont devenues des résidences secondaires, certainement achetées à bas prix et rénovées sans raccordement aux égouts. Seul le réseau d'eau a été développé, avec le remplacement des citernes individuels. Ces personnes ont fait un choix de vie afin d'être dans un endroit tranquille, proche de la nature en étant conscient des inconvénients dus à l'éloignement du village. M. Gerber informe également que, lors de la séance de la commission, il a été indiqué que cela était une plus-value pour ces habitations. La question se pose sur le bienfondé car ces plus-values vont être payées par les impôts de la collectivité. Il évoque également que ce projet datant

d'une quinzaine d'années était un des arguments principaux du futur parc éolien qui englobait autant l'assainissement des égouts et de l'eau que la réfection de la route. Aujourd'hui, la route a été refaite à charge de la commune et en plus il faut payer la totalité de l'assainissement. Il rappelle que le projet éolien est toujours au Tribunal fédéral et que son issue est incertaine. Enfin, cinquième et dernier point, il mentionne les discussions en cours avec le RSBJ pour trouver une solution hors mur pour le centre funéraire qui doit remplacer la morgue de l'hôpital, cela étant au budget 2024. Il demande s'il n'y a pas une opportunité pour coupler ces 2 projets en profitant de la station de surpression prévue vers l'hôpital ? Pour toutes ces raisons, Il propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité afin d'étudier tous ces éléments.

**M. Jean-Bruno Wettstein** souhaite avoir l'accord de la Municipalité pour s'exprimer vu qu'il est impliqué en tant que bureau d'étude dans ce projet. La Municipalité donne son accord. M. Wettstein indique que le préavis parle de 30 habitants mais il ne faut pas oublier les 225 têtes de bétail qui effectivement tirent de l'eau dans les hauts de la Gittaz. Cette eau vient d'un captage qui se tarit actuellement de plus en plus. Il est possible maintenant d'obtenir des subventions, des améliorations foncières mais celles-ci peuvent être très importantes puisque le 77 % de l'eau qui sera amenée à la Gittaz sera consommée par le bétail en été et en hiver. Donc, un certain nombre de justificatifs doivent être données au Canton et à la Confédération, ce qui va être fait au mois de janvier. Il ne peut se prononcer sur le taux de subventionnement mais il y aura une expertise fédérale. Il pense que ce seront plusieurs centaines de milliers de francs. Il demande que ce préavis soit voté favorablement ; le groupe PLR va voter ce préavis parce qu'il s'agit aussi de rendre la Gittaz habitable et connectée au reste de la population.

**M. Jean-Michel Bolens** indique qu'il faisait partie de la commission et que durant celle-ci les discussions allaient dans tous les sens. Les avis étaient partagés par 3 oui et 3 non. Il estime qu'il y a un problème éthique, car il a été sous-entendu durant les discussions que le montant à investir était trop élevé pour seulement 30 habitants. Il se demande si ces personnes ont moins de valeur que ceux qui habitent le village. Il continue en disant que le hameau a droit à des infrastructures modernes, pérennes et saines et ce malgré un choix de vie éloignée du village ; il rappelle que ce sont aussi des contribuables. Il estime que notre devoir n'est pas de juger la manière de vivre de la population. Mais s'il est sain de pouvoir débattre et ne pas avoir les mêmes idées de que ses co-listiers, il conclut en insistant que les travaux doivent être entrepris et qu'il serait indécent de les refuser pour ces 30 habitants.

**M. Olivier Troyon** précise que M. Gerber n'exprimait pas un jugement dans son intervention et que, en tout cas, il ne faut pas le prendre comme tel, mais comme l'a signalé M. Wettstein, ces travaux sont faits principalement pour le bétail. Les membres se sont questionnés par rapport au montant prévu car en comparaison des autres travaux au centre du village, il est sensiblement le même, d'où une vive discussion en commission. Il rejoint son collègue M. Gerber sur son avis car le préavis ne mentionne aucune étude parallèle pour des réseaux d'eau soit par captage soit par des bassins. C'est dans un souci d'économie sans pour autant priver de l'eau les habitants des hameaux. Il suit donc M. Gerber et ne pas voter favorablement ce préavis. En revanche, il souhaite que ce préavis reparte en Municipalité afin que d'autres études soient menées afin d'économiser le coût des travaux. Il constate que le projet n'est pas complet, car si subventions il y a, le montant à charge de tous les protagonistes n'est pas connu.

**M. Philippe Gueissaz** indique que c'est toujours malsain de s'attaquer aux 30 habitants de la Gittaz pour 3.8 millions. Il aimerait rappeler à M. Gerber le montant investi pour le quartier du Petit-Montreux pour ses 38 habitants. Le montant est sensiblement le même. Il trouve malsain de faire ce genre de commentaires et il demande de faire confiance à la Municipalité, aux services techniques qui savent planifier les travaux et les urgences. Il encourage au Conseil à suivre la Municipalité et approuver ce préavis.

**M. Michel Bühler** explique qu'une chose le gêne dans cette histoire, c'est que le préavis commence par une inexactitude et que, à son avis, la Municipalité utilise la langue de bois. Au départ de ce préavis, il est indiqué une séparation totale entre le parc éolien et les travaux d'assainissement. M. Bühler rappelle que ces travaux sont urgents depuis 15 ans. Il est persuadé que ceux-ci sont faits maintenant car les promoteurs éoliens espèrent imposer leurs machines. Il estime que des travaux plus importants et urgents sont à faire à la rue du Tyrol, à la rue Centrale, malgré toute la sympathie qu'il a pour le hameau de la Gittaz qui a accueilli ses ancêtres, il y a 150 ans quand ils sont arrivés de la Suisse allemande. En acceptant ce préavis, la commune déroule le tapis rouge devant la Romande Energie et les promoteurs



éoliens. Le message est clair : « vous êtes les bienvenus, nous sommes vos fidèles et dévoués serviteurs, demandez ce que vous voulez ». Il ne peut entrer en matière et sans en être le porte-parole, il indique que l'initiative a déjà recueilli 800 signatures d'électeurs et d'électrices de Sainte-Croix qui ne veulent pas de ce parc éolien. Le comité d'initiative demande un moratoire et il propose au lieu d'un renvoi, un refus du préavis.

**M. Numa Gueissaz** s'interroge à la suite des commentaires de M. Bühler et demande quels types de câbles vont être posés dans ces tubes et s'ils vont servir uniquement à raccorder le hameau de la Gittaz ou s'ils vont être utilisés pour les éoliennes.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** répond en soulignant que ce projet n'a rien à voir avec les éoliennes puisque les conduites qui vont être mises dans les fouilles sont prévues pour l'eau et les égouts. De plus, il y a le remplacement des conduites de distribution électrique, actuellement aériennes, qui seront installées également dans ces fouilles, donc rien à voir avec la production énergétique. Est-ce que le raisonnement de faire des travaux pour 30 personnes est pertinent surtout en regard de la somme engagée ? Il tient à rappeler que les travaux à la rue du Jura ont été effectués par le biais des impôts mais qu'ils ont également rapportés de l'argent via les taxes prélevées. Les mêmes questions se poseront pour les rues du Tyrol et Centrale. Donc à son sens, le débat n'est pas dans le prélèvement d'impôts pour payer les investissements. Pour le hameau de la Gittaz, la Municipalité a des obligations légales. Ils ont de l'eau dans un réservoir qui aujourd'hui est encore aux normes mais demain la situation aura changé et il faudra refaire toutes les infrastructures. Aujourd'hui, on s'aperçoit que la source actuelle ne permet pas d'avoir de l'eau en suffisance pour les habitants ainsi que pour le bétail vu que l'été et l'hiver des transports sont organisés pour amener de l'eau. Il faut noter qu'il y aura un autofinancement de l'investissement, car des taxes et des impôts seront prélevés. Lors de la commission, il a été expliqué le choix du changement de calendrier et de commencer par les Gittaz. L'exemple donné était la pose d'une porte de garage par un habitant du chemin du Rocher. Après le dépôt d'une mise à l'enquête administrative, le Canton a souhaité que celle-ci soit une mise à l'enquête complète. Il en est ressorti un refus du Canton, car le bâtiment ayant une fosse pour récupérer les égouts, n'était plus conforme. Il faut comprendre que pour le propriétaire, comme il n'est pas dans un périmètre urbanisé mais en hors zone, les décisions sont prises sur les normes cantonales et la Municipalité ne peut rien faire. Il souhaite, en acceptant ce préavis, que la Municipalité puisse prendre des décisions au lieu que cela soit le Canton qui le fasse car les fosses ne sont plus tolérées. Il craint un refus systématique de toute demande de permis de la part du Canton tant que le raccordement ne sera pas fait. Dans certains cas très rares, il y a la possibilité de faire des petites STEP mais en conformité avec l'arrêté fédéral qui détermine que les coûts sont supérieurs à Chf. 8'000.- par pièces pour se relier à un réseau communal, mais la réalité fait que ces coûts sont trop élevés. Il faut donc faire une fosse individuelle. Le territoire de Ste-Croix étant en zone karstique, la DGE le refuse, parce qu'il a des risques de pollution. Toutes ces raisons ont fait que la décision a été prise de faire ces travaux maintenant. En effet, il y a ce projet d'éolien mais la Municipalité a priorisé l'assainissement des Gittaz et rendre cette zone conforme aux législations pour les eaux propres et sales. Vu le projet de descendre des tuyaux à la STEP, il était plus pertinent pour la Municipalité d'installer l'eau propre au lieu d'investiguer d'autres sources à cet endroit.

**M. Jean-René Marguet** demande des éclaircissements sur les chiffres articulés : pour une maison d'une valeur de Chf. 800'000.- la charge liée à l'épuration serait pour la 1ère année d'environ Chf 3'100.- et diminuerait ensuite les années suivantes, de Chf. 700.-. Il demande s'il est bien question de la taxe de 0,5 % sur le montant de l'estimation fiscale ainsi que les 2x 0.5% sur l'épuration et autres. Sur la facture, il y a 3 montants, est-ce bien cela dont il est fait mention.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** abonde positivement sur ce commentaire.

**M. Jean-René Marguet** demande si cela fait mention de la valeur vénale ou de la valeur fiscale. D'abord, est-ce qu'on parle d'une valeur vénale ou d'une valeur fiscale dans ce cadre des Chf 800'000.-. Il demande par quelque calcul le montant de Chf 3'100.- est fait, car la valeur fiscale est inférieure à la valeur vénale.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** intervient en disant que ces calculs ont été fait par le service technique sur base de la valeur ECA du bâtiment. Cet exemple a été pris afin de démontrer que Chf. 700.- par année par rapport aux coûts du transport de l'eau est nettement inférieurs.

**M. Jean-René Marguet** signale qu'il n'est pas d'accord sur ce dernier élément, car tous les citoyens de Sainte-Croix, doivent verser 1‰ de l'estimation fiscale et 2 x 0.5% pour les 2 rubriques d'épuration. Pour

arriver à Chf. 3'100.-, si c'est sur la valeur fiscale, il faut noter que la valeur vénale dépasse de Chf. 1'000'000.-. De plus, il rejoint M. Bühler sur le « fait de dérouler le tapis rouge à Romande Energie ». En effet, il a le sentiment que la Commune se fait « rouler » une seconde fois après le préavis « pour nos enfants, soyons fiers de notre énergie » qui indiquait que faire voter la population sur ce thème n'était qu'une voie consultative. Ensuite, il y a eu la décision d'enlever la 7<sup>ème</sup> éolienne. L'impression « de se faire avoir » prédomine quand même sur la manière de faire. Il refuse le préavis.

**M. Philippe Gueissaz** indique qu'il a toujours été contre ce parc éolien et qu'il y a quelques années, il avait refusé par un préavis le chantage de la Romande Energie qui souhaitait épurer la Gittaz avec la construction de ce parc éolien. Il avait refusé en disant que la Commune de Ste-Croix avait les moyens d'assainir elle-même sans l'aide de la Romande Energie. Cette fois en revanche, c'est l'inverse, la Commune prend ses responsabilités. Le coût est certes important mais à l'époque le coût englobait 3 tuyaux, alors qu'aujourd'hui le problème est la reconstruction d'un réservoir complet qui coûte plus cher. Il faut être fier que la Commune, sans aide extérieure, puisse investir dans ses infrastructures.

**M. Michel Bühler** a écouté les interventions de M. Pesenti et comprend que ces travaux concernent seulement l'installation de tuyaux d'eau et pas d'autres tuyaux « vides ».

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** indique que l'appel d'offre ne comprend pas l'installation de tuyaux autres que ceux pour la distribution d'énergie, l'eau potable, l'eau des égouts dans cette fouille. Il n'est pas prévu d'avoir les conduites dimensionnées pour accueillir de la production énergétique.

**M. Michel Bühler** relate que chacun a bien pris note qu'il n'y aura pas de tuyau permettant de faire passer des fils électriques dans ces fouilles et demande à Monsieur le Syndic de communiquer des informations correctes.

**M. le Syndic Cédric Roten** précise que dans chaque fouille qui est faite dans la commune, des tuyaux en attente sont toujours prévus pour les vendre ensuite à Swisscom, Cablecom, etc. mais ces tuyaux sont pour de la distribution et pas de la production.

**M. Pierre-Alain Gerber** tient à préciser qu'il n'habite pas au Petit-Montreux et ces travaux concernaient tous ses habitants et pas seulement sa sœur.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 20-13.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 24 oui, 13 non, 4 abstentions.

## **9. No 20-14 Rénovation de la route forestière de l'Onglette**

Le rapport de la commission est lu par M. Michel Bahrami, rapporteur.

### *Citation*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 21-14 s'est réunie le mercredi 25 novembre dans la salle du Mont-des-Cerfs.

Elle était composée de Messieurs Joël Herminjard, Marcel Cloux, Thierry Dumoulin, Jean-Philippe Favre, Sébastien Pavid, Stefan Bögli et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Lionel-Numa Pesenti. Il était accompagné de Messieurs Grégoire Wyss et Benoit Margot. Nous les remercions pour les compléments d'information et les réponses qu'ils nous ont apportés.

Il nous a été expliqué que la partie supérieure de la route avait été remise en état et rélargie dans le cadre du budget. La partie inférieure impliquait de gros travaux d'où ce préavis.

Les travaux devraient débuter aux environs de juillet l'année prochaine, en même temps qu'un chantier d'entretien sur la ligne de chemin de fer.

A une question concernant l'avenir des installations militaires présentes il nous fut répondu que l'armée ne les détruirait pas et qu'elle n'y était pas obligée.

A une autre question au sujet de la participation de TRAVYS on nous expliqua que les travaux étaient déjà subventionnés par l'Etat et la Confédération.

Un commissaire s'interrogeait sur l'utilité de mettre de l'enrober sur la partie basse, en réponse, on nous dit qu'à cause de la forte pente du terrain en dessous de la route, cela éviterait des éboulements.

Une question fut posée au sujet de la partie basse de la route avant la forêt qui est particulièrement étroite à certains endroits. La réponse fut que ce tronçon n'étant pas en zone forestière, s'il devait y avoir des travaux à cet endroit, cela ferait l'objet d'une demande A-F vu qu'il se trouve en zone agricole.

Il fut posé deux questions liées aux dégâts que pourraient occasionner le passage d'engins lourds pendant les travaux Vers-chez-le-Gras et sur le pont de l'Arnon. Concernant Vers-chez-le-Gras, les installations de la société des eaux sont connues pour être anciennes et vétustes, contact sera pris avec ladite société, pour le pont de l'Arnon, un avis à un bureau d'ingénieur a été demandé.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à rénover la route forestière de l'Onglette
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de Chf 537'000.-- TTC. Le compte N°914 l .20. l 4 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la participation cantonale évaluée à Chf 375'900.-- par le compte N° 326.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget du coût final estimé à Chf 161'100.-- sera de l'ordre de Chf 34'630.-- la première année en tenant compte des intérêts (1,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 33'680.-- avec annuité constante.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 20-14.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 40 oui et 1 abstention.

### **10. No 20-15 Rapport-préavis - réponse à la motion de M. Numa Gueissaz « Pour un soutien aux énergies renouvelables sur la Commune : centrales solaires participatives »**

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Bruno Wettstein, rapporteur.

*Citation*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 20-15 s'est réunie le mercredi 25 novembre à 19h00, à salle du Cochet. Elle était composée de Mesdames Ella Leguéré, Claudia Napoleone, Noémie Augsburgger, Marie-Claire André Mollet et Messieurs Stéphane Mermoud, Numa Gueissaz et du soussigné. La Municipalité était représentée par Monsieur Olivier Guignard, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, Chef du service de l'Urbanisme. La commission remercie ces personnes pour leurs présentations de l'analyse détaillée de la motion et des renseignements demandés par la commission.

En préambule, M. Olivier Guignard nous informe que la Municipalité avait 6 mois pour répondre à la motion et que cette dernière a bénéficié de l'aide précieuse de la commission de l'énergie. La société Romande Energie (RE), distributeur d'électricité pour notre commune, a également apporté des réponses à certaines questions techniques.

Quelle que soit la structure juridique adoptée (une société de droit privé semble être la meilleure solution), les personnes intéressées financeraient les panneaux solaires. La commune n'a pas l'intention d'investir dans ce projet mais peut jouer un rôle moteur, notamment en mettant les toits communaux à

disposition. Elle ne peut également envisager de gérer les futures installations et la facturation, ce travail impliquant de devoir engager du personnel supplémentaire.

En votant ce préavis, la Municipalité reçoit du Conseil communal l'autorisation de mettre à disposition les toitures des bâtiments communaux, pour autant que celles-ci présentent une exposition intéressante. La future salle de gymnastique par exemple, devra disposer d'une surface de panneaux solaires (obligation légale), mais cette surface pourrait être agrandie si des investisseurs privés s'y intéressent. La forme juridique de la mise à disposition de la toiture reste encore à définir (location, mise à disposition, ...)

#### **Point 1 de la motion – Entrer en contact avec les communes (avec démarches similaires)**

Comme le montre le préavis, la liste des communes ayant déjà entrepris des démarches similaires est importante, tout comme les guides et les sociétés pouvant offrir des prestations.

De manière à optimiser les investissements, il faut prévoir à la fois l'autoconsommation et la vente de courant.

La création d'une communauté d'autoconsommation (CA) serait la structure la plus appropriée pour investir et gérer les futures installations. Il n'y a pas de changements sur le réseau, et chaque membre reste client de RE. Lorsque les panneaux produisent, l'électricité est utilisée par les membres consommateurs du CA, le surplus étant revendu au réseau. Lorsque les panneaux ne produisent pas (la nuit, p. ex), l'électricité est achetée au réseau. Le CA définit à quel prix l'électricité produite par les panneaux est vendue et achetée par les membres. A noter que Romande Energie propose des prestations de gestion contre rémunération.

Le regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) est un autre modèle dans lequel les membres s'unissent et ne représentent qu'un seul consommateur pour le distributeur (RE). Le RCP s'organise de façon autonome, depuis l'approvisionnement jusqu'à la facturation, ce qui peut impliquer la pose de compteurs, voir le rachat de l'infrastructure. Des sociétés proposent un RCP où elles prennent en charge l'installation du système et sa gestion. Cela peut être intéressant financièrement mais plus complexe qu'une CA.

Les prix d'achat et de vente de l'électricité peuvent être résumés comme suit :

Vente de l'électricité aux membres de la CA ou du RCP : la fixation du prix est libre ; il peut s'échelonner de 0 ct/kWh à x ct/kWh en fonction des amortissements prévus et des frais de gestion

Vente de l'électricité au distributeur officiel (RE) : 8 ct/kWh

Achat de l'électricité à RE : 21 - 23 ct/kWh

#### **Point 2 – Identifier les bâtiments**

La Municipalité a fourni une photo aérienne des bâtiments sur laquelle figure les toitures présentant un potentiel intéressant pour l'installation de panneaux solaires. La couleur rouge est la plus favorable du point de vue du rendement des panneaux. En l'état, nous ne disposons pas de la surface totale, ni du potentiel énergétique, ces points devant être abordés lorsqu'un projet concret sera proposé la Municipalité.

En plus de l'orientation des toits, il faudra tenir compte du nombre de points d'injection de l'électricité dans chaque bâtiment. En effet, pour certains d'entre eux (La Conversion p. ex.) il y en a cinq !

#### **Point 3 – Etablir un budget**

Etablir un budget par bâtiment communal n'a pas été possible car trop complexe au vu du délai imparti. Comme déjà dit, il pourra être abordé dans le cadre de projets concrets.

#### **Point 4 – Etudier le règlement communal**

Si la commune de Sainte-Croix peut participer à la création d'une CA ou d'un RCP, il n'y a pas de règlement à ce sujet, et cela ne sera pas nécessaire. Il s'agira plutôt, pour le Conseil communal, d'encourager la Municipalité à établir des conventions pour des projets utilisant des infrastructures communales et déposer des demandes de crédit en fonction de l'évolution des finances communales.

## **CONCLUSION**

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de votre commission vous proposent de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'adopter** le rapport-préavis-préavis de la Municipalité concernant la motion de Monsieur Numa Gueissaz « Pour un soutien aux énergies renouvelables sur la commune : centrales solaires participatives »

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 20-15.** Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

**M. Numa Gueissaz** souhaite remercier la Municipalité de ce préavis et le Conseil pour l'acceptation et indique qu'un groupe a été formé avec notamment Joël Herminjard et Stéphane Mermod et se réunira prochainement pour en parler et démarrer ce projet.

### 11. No 20-16 Crédits complémentaires 2020

Le rapport de la commission est lu par M. Stéphane Mermod en l'absence de M. Laurent Buchs, rapporteur.

*Citation*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 23 novembre 2020 à 19h en salle du Mont des Cerfs. Elle était composée de Mmes Rachel Gueissaz, Laurence Varela et de MM. Eric Jutzet, Stéphane Mermod, Claude Michaud et du rapporteur soussigné, en remplacement de M. Alain Bonnevaux, excusé. M. Jean-René Marguet était absent et excusé.

La Municipalité, représentée par MM. Cédric Roten, Sylvain Fasola, Olivier Guignard et Yvan Pahud était accompagnée par MM. Stéphane Champod, secrétaire municipal et Jean-Michel Brandt, boursier communal. M. Lionel-Numa Pesenti, municipal, était excusé.

La commission tient avant tout à remercier les représentants de la Municipalité pour leur disponibilité, ainsi que pour les explications et réponses données à toutes nos questions.

En préambule, il est important de souligner que les crédits complémentaires demandés cette année sont divisés en deux catégories : les crédits concernant l'exploitation « normale » de notre Commune (pour un montant de Chf. 19'200.-) et ceux découlant plus spécifiquement d'une augmentation des charges liée spécifiquement à la gestion du COVID- 19, qui ne se représenteront pas les prochaines années (pour un montant de Chf. 106'700.-).

La commission a analysé avec soin les différents compléments demandés dans le présent préavis, qui ont appelé peu d'interventions.

**170.3653 : Subside promotion sportive – Ski-Club Sainte-Croix, déficit piste éclairée :** en 2018 déjà, le Conseil communal avait voté un crédit complémentaire de Chf. 4'000.- pour couvrir le déficit de la piste éclairée. Il avait alors été mentionné par la Municipalité que le télésiège souffrait de la concurrence de l'opération « T'es Royé » et que les partenaires des remontées mécaniques de la région avaient établi une convention pour le futur, sous forme d'une participation de la Société des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura au budget d'exploitation du Ski- Club Sainte-Croix. M. Yvan Pahud informe la commission que cette convention est discutée chaque année entre les sociétés. A la demande des membres présents, il apporte également les précisions suivantes hors commission : la saison dernière, le coefficient était de 0,5 par adulte, soit Chf. 7.- par soirée et de 0,6 par enfant, soit Chf. 10.- par soirée. Au vu de la mauvaise saison, cette rétribution est restée modeste. Dans le cadre de l'abonnement « T'es Royé » 2020-2021, des discussions seront menées entre les deux sociétés pour trouver une meilleure solution.

**351.1.3141 : Entretien du bâtiment – Main courante extérieure endommagée** : cette rampe a été endommagée par la manœuvre d'un automobiliste, qui n'a pas été identifié. La somme des réparations est donc à charge de la Commune.

**131 : COVID 19** : la situation présentée dans le préavis est celle arrêtée au 30 septembre 2020 et quelques frais supplémentaires seront sans doute engagés d'ici fin 2020.

**131.3060 : Engagement d'un employé durée déterminée et 131.3080 Renforcement service conciergerie** : suite à la réouverture des écoles au mois de mai 2020, les mesures de désinfection des locaux ont nécessité l'engagement de personnel supplémentaire. La Municipalité a engagé la société Cristal Services qui a mis à disposition une personne (Chf. 22'200.-). Après discussion, la Municipalité a décidé d'engager directement cet employé, ancien apprenti à la Commune de Sainte-Croix, pour une durée déterminée par la Commune (Chf. 10'800.-), sans passer par la société de nettoyage externe.

**131.3185 : Liaison informatique – télétravail** : ce montant couvre les frais relatifs à 35 postes de travail à distance.

**131.3658 : Aide économique – abandon locations** : la Commune étant propriétaire d'appartements/locaux dans lesquels travaillent des petits indépendants, elle a décidé de prendre à sa charge les loyers de ces personnes durant le confinement.

Dans le cadre des discussions finales, la Commission a encore posé deux questions à la Municipalité :

- Suite à la situation COVID-19, la Municipalité a-t-elle reçu des demandes de soutien de la part des sociétés sportives et culturelles locales ? Une seule société s'est annoncée durant cette année 2020, mais la Municipalité s'attend à recevoir sans doute d'autres demandes dans le courant de l'année 2021, selon l'évolution de la situation. M. Sylvain Fasola souligne que la Municipalité attend de cette société diverses informations complémentaires permettant de vérifier la péjoration effective de sa situation financière en raison du COVID-19.
- Le Canton a-t-il versé une aide financière concernant les structures d'accueil pour les enfants ? La structure des Trolls n'a pas pu obtenir de RHT car les salaires des employés sont pris en charge par la Commune. Le Canton a toutefois versé une aide d'environ Chf 95'000.- pour couvrir la perte du chiffre d'affaire. Il est à noter que la structure d'accueil est restée ouverte pendant toute la durée du confinement afin de pouvoir accueillir les enfants des personnes travaillant en milieu hospitalier, mais il y a eu très peu de prise en charge demandée durant cette période.

A l'issue des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter les conclusions du préavis n°20-16, telles que présentées par la Municipalité.

### CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide:

- **d'approuver** les crédits complémentaires au budget 2020 d'un montant de Chf 125'900.00.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 20-16.**

Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

#### 12. Budget 2021

Le rapport de la commission est lu par M. Claude Michaud, rapporteur.

### *Citation*

La commission chargée d'étudier le budget 2021 s'est réunie le lundi 23 novembre à 20 h à la salle Mt des Cerfs.

Elle était constituée de Mesdames Rachel Gueissaz, Laurence Varela, Claudia Napoleone et de Messieurs Olivier Favre, Eric Jutzet, Stéphane Mermod, Laurent Buchs en remplacement d'Alain Bonnevaux et du soussigné. Monsieur Jean-René Marguet, excusé n'est pas remplacé.

La Municipalité était présente, hormis Monsieur Pesenti, excusé. Elle était accompagnée de Messieurs Stéphane Champod, secrétaire municipal et Jean-Michel Brandt boursier communal. Nous les remercions pour leur présentation et la qualité des réponses aux questions.

M le Syndic nous a présenté ce projet de budget 2021 en faisant ressortir le déficit prévu de Chf 11'300 ainsi qu'une marge d'autofinancement de Chf 2'337'550. Pour information, la moyenne de ces dix dernières années est de Chf 3'772'997, ce qui démontre une diminution de cette marge depuis plusieurs exercices. Les investissements se montent à Chf 6'536'300 après déduction des recettes et subsides. En conséquence, l'augmentation de la dette est de Chf 4'198'750 pour un montant total de 20,5 millions à fin 2021. La question de la diminution des investissements et de la priorisation des projets inscrits dans le plan 2020-2025 a été posée. La Municipalité considère que ce plan est raisonnablement ambitieux mais pas luxueux et que des projets pourraient être repoussés dans le temps si nécessaire.

En comparaison du budget 2020, les charges du budget 2021 sont en augmentation de 2,97 % soit Chf 828'050 et les revenus de 3,52 % soit Chf 976'150. Cette situation est liée à une augmentation des rentrées fiscales, à une évolution favorable des retours de la péréquation ainsi qu'à des rendements locatifs entre autres.

Concernant l'épuration des eaux dont le Plan d'Investissement 2020-2025 prévoit la rénovation de la STEP de la Villette, une somme de Chf 603'150 est attribuée au fond de rénovation.

Le coût des déchets est réparti entre les communes de Bulle et St Croix, idem pour l'aménagement de l'éco point aux Rasses. La taxe couvre le 66 % des coûts. La déchetterie, pour la partie dépôt de terre est encore utilisable pour une période estimée à 5 ans. Une solution est en discussion avec la carrière des Etroits.

Une somme de Chf de 22'000 est inscrite au budget forêts et pâturages pour un inventaire forestier, démarche prévue tous les 15 ans. Le prix du bois est faible à Chf 63 le m<sup>3</sup>. Nouveau client pour le CAD, Le RSBJ permettra une augmentation des recettes de bois énergie.

L'effectif du personnel est stable à 51,2 EPT. Il est prévu de renforcer le service de police par l'engagement à 60-80 % dès avril 2021 d'un 2<sup>ème</sup> Assistant en Sécurité Publique (ASP) afin de renforcer entre autres, une présence sur le terrain mais également des tâches administratives.

Nous avons entendu que les obligations légales étaient respectées et que ce budget répondait aux besoins de la commune, en précisant que tout n'est pas maîtrisable.

La Municipalité a répondu aux questions suivantes :

Quelle est la somme limite de l'autofinancement ? Il est possible de réduire l'AF à néant. La conséquence est qu'il faut emprunter de l'argent pour le ménage courant et qu'il n'y a pas d'investissement possible sans passer par une augmentation de la dette. L'objectif de la Municipalité est de maintenir la somme de l'AF à 3 millions. Non atteint en 2021.

- 100.3185 La sonorisation du Conseil Communal. Est-il préférable de prévoir l'achat de matériel de sonorisation plutôt que de passer par une entreprise externe ? Les séances 2021 du CC devraient avoir lieu dans la salle communale. L'espace permet de garantir la distanciation physique et répond ainsi aux exigences sanitaires actuelles. Pas de changement de collaboration prévue pour 2021
- 151.3651 Location MJC. Maintien ou non de cette location ? Oui, même en l'absence de projet momentané, cette location est maintenue. L'objectif est de créer un conseil des jeunes et de travailler à un nouveau projet.
- 170.3011 Sport, traitement du personnel. Quelles sont les raisons de cette diminution ? La commune ne prend plus en charge le salaire de l'employé. La piscine est gérée par une personne indépendante.

- 170.3659 Participation communale à la coop de la piscine. La coop va-t-elle bénéficier en 2021 du subside de Chf 137'550 ainsi que la somme des projets 5 et 6 du plan d'investissements, soit au total Chf 322'550 ? Oui, en plus de la couverture de déficit, des travaux d'entretien sont prévus ainsi que l'élaboration d'un projet de rénovation.
- 430.3011 traitements du personnel. Quel est la raison de l'écart entre les budgets 2020 et 2021 ? Il s'agit d'une nouvelle répartition entre services.
- 610.3011 L'engagement de l'ASP sera-t-il attribué au poste 610.3510 ? non, pour couvrir cette dépense supplémentaire, des tâches de contrôle de parcage, administratives et autres sont prévues.
- 710.3011 Traitements du personnel. Cette somme correspond-elle au salaire de la travailleuse sociale de proximité (ASP) ? Oui.
- 710.3652 Les Trolls en tablier bleu. L'écart entre les budgets 2020 et 2021 est lié à une répartition selon la commune de résidence de l'enfant.

Au terme de cette séance, la commission approuve à l'unanimité la proposition de budget 2021 telle que présentée.

### CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité et entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'accepter** le projet de budget 2021 tel que présenté

*Fin de citation*

La discussion est ouverte

**M. le Président** passe en revue les différents chapitres du projet de budget 2021. A la lecture de ces pages, les Conseillers peuvent intervenir pour poser leurs questions ou faire part de leurs remarques éventuelles.

Rapport de la Municipalité	page 1-6	blanche
Récapitulation par direction	page 8	bleu
Administration générale	pages 9-11	bleu
Finances	page 12	bleu
Domaines et bâtiments	pages 13-19	bleu
Travaux	pages 20-23	bleu
Instruction publique	page 24	bleu
Police-défense incendie	pages 25-26	bleu
Sécurité sociale	page 27	bleu
Services industriels	pages 28-29	bleu
Charge/revenu par nature	pages 32-33	violet
Comparaison 2020-2021	page 34	violet
Intérêts / Amortissements	pages 36-39	saumon
Plan d'investissements	pages 42-43	vert
Analyse financière	pages 46-47	blanche
Evolution 2012-2021	pages 48-50	blanche
Ratios du dernier exercice	page 51	blanche
Graph. Comp. Charges/revenus par Nature	pages 52-53	blanche
Graph. Cent. Charges/revenus par Service	pages 54-55	blanche
La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.		



**M. le Président donne lecture des conclusions du préavis sur projet du Budget 2021.**

Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

**13. Postulat de Mme Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants : Etude et rapport sur la possibilité de parc naturel régional Balcon du Jura – Val de Travers**

**M. le Président** invite Mme Francesca Biermann à lire son postulat.

*Citation*

**Un parc pour notre région. Etude et rapport sur la possibilité de créer un parc naturel régional Balcon du Jura – Val-de-Travers**

Dans le courant de cette année, une association « Un parc pour notre région » s'est créée.

Cette association vise à promouvoir l'idée de la création d'un parc naturel régional entre les cantons de Vaud et de Neuchâtel auprès du grand public et des élus des communes concernées.

**Qu'est qu'un parc en bref ?**

Un parc naturel régional est l'une des trois formes de parcs d'importance nationale reconnues par la Confédération Suisse, les deux autres types de parcs sont dit "nationaux" ou "naturels périurbains". Un parc d'importance nationale est identifié par un label "Parc" décerné par la Confédération pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

Dans le projet, un parc naturel régional doit :

- occuper un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités ;
- se situer sur un territoire qui se distingue par la singularité et la qualité particulière du paysage rural ainsi que par les lieux et monuments significatifs d'un point de vue historique et culturel ;
- disposer d'une superficie qui couvre au moins 100 km<sup>2</sup>.

Le territoire du parc est à forte valeur naturelle et paysagère, c'est-à-dire qu'il se distingue :

- par la diversité et la rareté des espèces animales et végétales indigènes ainsi que de leurs habitats ;
- par la beauté et la spécificité du paysage ;
- par le peu d'atteintes aux habitats des espèces animales et végétales indigènes ainsi qu'à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations.

**Missions d'un parc**

L'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale fixe les missions suivantes pour les parcs naturels régionaux :

[Préservation et valorisation de la nature et du paysage.](#)

Pour ce faire, il faut :

- conserver et améliorer autant que possible la diversité des espèces animales et végétales indigènes, les types de biotopes et l'aspect caractéristique du paysage et des localités ;
- valoriser et mettre en réseau les habitats dignes de protection des espèces animales et végétales indigènes ;
- conserver voire renforcer l'aspect caractéristique du paysage et des localités en cas de nouvelles constructions, installations ou utilisations ;
- limiter ou supprimer, lorsque l'occasion s'en présente, les atteintes à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations.

[Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable. Pour ce faire, il faut :](#)

- exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ;
- intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ;
- promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ;
- soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.

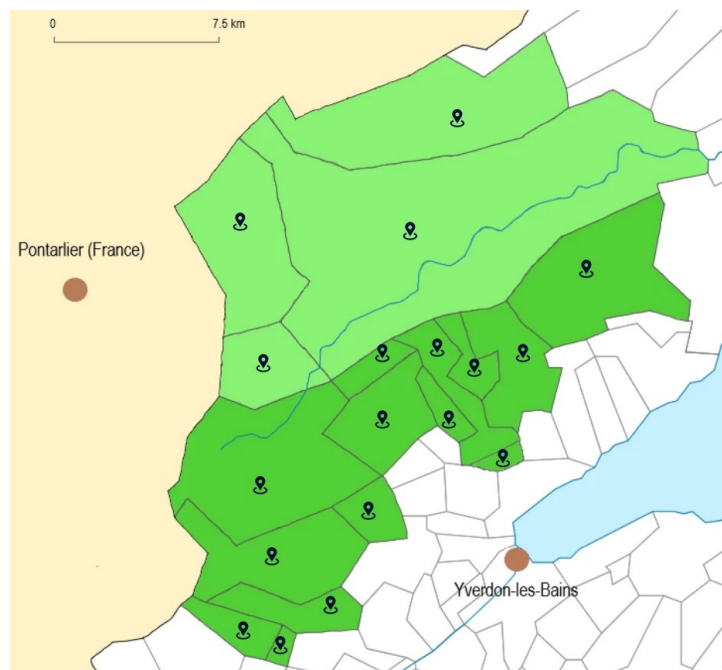
### **Processus de création**

La création d'un parc repose sur une volonté des communes de porter un projet de parc. Elles doivent s'organiser puis monter un projet de parc avec le soutien du ou des cantons impliqués. Cette phase de candidature doit permettre de construire le programme du parc, mettre en place ses organes et planifier ses projets à 10 ans.

Ce processus peut être découpé ainsi :

1. Lancement d'une initiative régionale autour de la création - discussion autour d'un projet de parc aboutissant à la création d'une structure constituée des communes qui devront porter la suite du processus.
2. Détermination de la faisabilité et planification - cette phase doit déboucher sur la réalisation d'une étude de faisabilité prouvant que le futur parc répondra aux conditions impératives à remplir par un parc naturel régional. Cette étape doit permettre de fédérer les acteurs locaux autour du projet et garantir ainsi leur intégration à la gouvernance du futur parc.
3. Création - cette étape doit permettre de mettre en place les structures et conditions générales nécessaires à la gestion du parc et à élaborer les bases de la future gestion. Lors de cette étape, le parc peut demander le label de candidat parc. De plus, à partir de ce stade, des aides cantonales et de la Confédération peuvent être sollicitées afin de financer partiellement la structure. Cette étape peut durer au maximum 4 ans et doit déboucher sur le dépôt d'une demande d'attribution du label « Parc » au travers d'une charte incluant les contrats de parc (engagement des communes vis-à-vis du parc) et le plan de gestion (fiches de projet).
4. Gestion - cette étape est la mise en œuvre des projets arrêtés dans la charte acceptée par la Confédération.

### **Périmètre du parc tel qu'envisagé par l'association « un parc pour notre région » :**



### **Le parc pourrait avoir les activités suivantes :**

Biodiversité et paysage : conservation et valorisation

- Participation à la restauration de murs en pierres sèches ;
- Revitaliser de milieux naturels ;
- Actions de promotion de la biodiversité ;
- Sensibilisation aux qualités paysagères.

#### Renforcement du développement économique durable

- Labellisation des produits du parc ;
- Promotion de l'agrotourisme ;
- Promotion du tourisme durable ;
- Sensibilisation aux énergies et aux transports durables.

#### Sensibilisation et éducation à l'environnement

- Réalisation d'activités pédagogiques visant à éduquer les enfants au développement durable
- Mise en place d'activités grand public visant à sensibiliser aux thématiques emblématiques du parc ;
- Valorisation des patrimoines culturelles et historiques.

#### Recherche

- Participation à des projets de recherches en collaboration avec des organismes de recherche.

#### Gestion, communication et garantie territoriale

- Conduire des partenariats avec des partenaires locaux (associations de développement régionales, offices du tourisme) et internationaux (parcs naturels régionaux français) ;
- Mise en place de panneaux signalétiques visant à valoriser des milieux, des itinéraires ou des éléments patrimoniaux.

### Conclusions

Ce parc serait peut-être l'opportunité de valoriser le riche patrimoine paysager, naturel, culturel et historique de la région.

La création de ce parc serait aussi l'occasion de promouvoir notre destination touristique, notre savoir-faire dans le domaine de la mécanique d'art (Centre International de Mécanique d'Art) et bien entendu nos produits locaux, tout en favorisant une économie basée sur des critères de durabilité.

A ce stade, il est important que notre Municipalité nous renseigne sur les procédures, le coût, les subventions, ainsi que sur les avantages et inconvénients d'un parc naturel.

Au vue de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la possibilité de créer un parc naturel régional avec les avantages et les inconvénients de celui-ci.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Bruno Wettstein** intervient en signalant qu'il a été pendant 14 ans mandaté comme chef de projet dans la création du Parc naturel régional Jura Vaudois. Le postulat intègre bien les bases légales de la Confédération suisse. Il y a cependant 2 choses à préciser. Premièrement, un parc naturel régional n'est pas une usine à gaz, il ne va pas protéger chaque espèce, chaque petite plante et mettre des restrictions importantes. Les lois actuelles s'appliquent sur la protection de la nature, la protection de la faune du patrimoine architectural etc. En revanche, la création d'un parc doit être portée par la population. Or, dans le projet dont il est question, cela implique deux cantons, ce qui n'est pas simple, ensuite les communes. A la fin du postulat, Madame Biermann indique qu'elle demande à la Municipalité de se renseigner sur les procédures, sur le coût, sur les subventions, etc. et d'étudier, rapporter sur la possibilité de créer un parc. Mais ce n'est pas à la Municipalité de faire ce travail, c'est à l'association actuelle qui porte ce projet et qui devrait s'approcher de la Municipalité, pas seulement celle de Sainte-Croix, mais des 18 Municipalités concernées. Après un contact avec les membres de l'association, le problème est qu'elle est composée de 3 membres et que ce travail ne peut être fait par trois personnes. Deuxièmement il insiste beaucoup sur le fait qu'il ne faut pas politiser la création d'un parc naturel régional. Il y a déjà eu des dérapages dans le Val de Travers. Il est en accord avec le dépôt de ce postulat par le groupe UDC mais à Sainte-Croix, au niveau du Conseil, il faut rester apolitique et voir quelles sont les possibilités de créer un outil qui serait intéressant. La région a des atouts pour la création d'un tel parc et il soutiendra ce postulat.

**M. Pierre-Alain Gerber** intervient en disant que la création d'un parc est une procédure longue et il est intéressant d'avoir eu l'intervention de M. Wettstein qui demande un élan de plusieurs partenaires. Il propose après ces informations qu'une commission soit mandatée pour étudier ce sujet. Il préconise de rencontrer les protagonistes et écouter les arguments avant de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**Mme Francesca Biermann** indique qu'elle a pris contact avec l'association qui était heureuse de savoir qu'une Commune entreprenne des démarches pour la création de ce parc. Elle espère que la Municipalité va étudier les avantages et les inconvénients d'une telle création pour aller de l'avant dans le projet. Il mentionne que ce n'est pas parce que c'est le groupe UDC qui dépose ce postulat que cela veut dire qu'on veut politiser ce sujet. Elle souligne que le but de ce postulat est de donner un coup de pouce à l'association. Elle remercie du soutien.

**Mme Rachel Gueissaz** intervient favorablement pour la création d'un parc, véritable atout pour la région, mais rappelle que cela soumettrait également celle-ci à un certain nombre de conditions et législations qui peuvent être très restrictives. Elle souhaite intervenir sur la question de « politisation » du parc naturel et précise que ce n'est pas le fait que ce soit le groupe UDC qui présente ce sujet qui est mis en cause dans l'intervention de M. Wettstein. Elle rapporte que l'association porteuse, actuellement de ce projet de création de parc régional, s'est permise plusieurs commentaires dérangeants sur Facebook, notamment lors des dernières élections communales neuchâteloise, en citant les personnes qui se sont engagées en faveur du projet et en incitant la population à voter pour ces candidats. Elle insiste sur le fait qu'un parc naturel régional se doit d'être apolitique et elle ne comprend pas ce type de dérapage de la part d'une association qui se dit vouloir soutenir un processus apolitique. Elle conclut en soulignant que la remarque de M. Wettstein ne concerne en aucun cas le dépôt de ce postulat par l'UDC.

**Mme Francesca Biermann** intervient en disant qu'elle n'était pas au courant de ces informations, n'ayant pas Facebook.

**Mme Rachel Gueissaz** l'informe qu'elle peut lui transmettre les informations récoltées si nécessaire. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. le Président soumet au vote le renvoi du postulat en commission.**

Celui-ci est renvoyé en commission par 27 voix. Le Bureau nommera une Commission pour la prochaine séance du Conseil communal.

**14. Postulat de M. Stéphane Mermod au nom du groupe PS et Les Verts « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire »**

**M. le Président** invite M. Stéphane Mermod à lire son postulat.

*Citation*

**Introduction**

Au cours de la dernière séance du Conseil communal le 26 octobre 2020, plusieurs interventions ont porté sur la sécurité des élèves sur le chemin de l'école. Par le passé, une telle préoccupation avait déjà été exprimée à diverses reprises, en évoquant d'autres endroits problématiques ou, du moins, inquiétants.

La question des trajets des élèves entre leur domicile et l'école incombe aux communes. Cas échéant, lorsque la distance à parcourir entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient, les communes doivent mettre en place un transport scolaire gratuit, lequel peut se dérouler par les transports publics, si cela est compatible avec les horaires scolaires. Il n'est pas rare que des patrouilleuses ou des patrouilleurs scolaires soient engagés pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé, ce qui est notamment le cas à Sainte-Croix, une personne voyageant aussi avec les élèves pour certains trajets en transports publics.

Notre Commune fait en outre partie d'une entente scolaire avec les Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget et Vuiteboeuf. Cela implique entre autres une approche coordonnée pour des trajets maison-école multipliés.

La réponse individuelle aux interventions émises lors de la dernière séance de notre Conseil est bien entendu souhaitable. Il m'apparaît également utile qu'une analyse générale de la situation soit mise en œuvre, par l'établissement d'un plan de mobilité scolaire.

**Un plan de mobilité scolaire c'est quoi ?**

Un plan de mobilité scolaire est une démarche participative menée avec les enseignant-e-s, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écolier-ère-s sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des

différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faits avec les enfants... et les parents. Mais les plans de mobilité scolaire permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école.

Un site internet est par ailleurs dédié à cet outil sous l'adresse [www.mobilitescolaire.ch](http://www.mobilitescolaire.ch), sous l'égide de l'Association transports et environnement (ATE).

Initialement très connus en Grande-Bretagne ou en Allemagne, les plans suisses de mobilité scolaire ont d'abord été mis en œuvre dans les cantons alémaniques, mais font maintenant leur apparition en Suisse romande. On en trouve ainsi de plus en plus, par exemple à Lausanne, Nyon, Sion, Montreux ou encore Fribourg.

### **Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?**

Cinq objectifs sont visés par une démarche de plan de mobilité scolaire :

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que le 50 % des accidents piétons touchent les enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA).
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques de l'OFSP démontrent que 19 % des enfants suisses sont en surpoids. 7 % des garçons sont obèses contre 4.9 % des filles.
3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, en trottinette ou en rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air. La démarche d'un PMS vise également à échanger sur cette thématique avec les élèves, et de partager avec les parents et les enseignant-e-s sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

### **Quelles sont les étapes d'un plan de mobilité scolaire ?**

Un PMS se déroule en cinq phases :

1. Enquête : réalisée auprès des parents, élèves, enseignant-e-s et partenaires de l'école.
2. Bilan : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. Recommandations : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.
4. Sensibilisation : Elle est faite auprès de l'ensemble des acteur-trice-s de l'école par diverses actions.
5. Suivi et évaluation : mise en place des recommandations.

### **Conclusion**

La sécurité des élèves sur le chemin de l'école est un enjeu majeur et notre Commune se doit de se montrer exemplaire.

Un plan de mobilité scolaire à Sainte-Croix, cas échéant en concertation avec les autres Communes de l'entente scolaire, permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif-ves tous les acteur-trice-s des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

**C'est pourquoi, par ce postulat, j'invite la Municipalité de Sainte-Croix à examiner l'opportunité d'établir un plan de mobilité scolaire, cas échéant, mais pas nécessairement, en concertation avec les autres Communes de l'entente scolaire.**

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir faire bon accueil au présent postulat et de le prendre en considération pour être traité par la Municipalité.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. le Président soumet au vote le renvoi à la Municipalité.**

Celui-ci est renvoyé à la Municipalité par 35 oui et 6 abstentions.

**15. Postulat de Mme Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants : « Ste-Croix victime de dégradations – Plus de sécurité pour notre commune ! Installer des caméras de surveillance dans les lieux publics »**

**M. le Président** invite Mme Francesca Biermann à lire son postulat.

*Citation*

La sécurité dans notre commune est le droit le plus important auquel chaque citoyen a droit. C'est dans l'intérêt de tous que nous devons faire en sorte que nos rues soient sûres et que les biens de la communauté soient protégés.

Or, ces derniers temps, les violences, les dégradations et les incivilités ne cessent, malheureusement, d'augmenter dans notre commune. Il est donc urgent d'intervenir !

Après plusieurs recherches, la meilleure solution contre ce problème reste l'installation de caméras de surveillance sur le domaine public (il y a bien des caméras à la décharge pour contrôler le bon tri des déchets).

Cette solution offre trois avantages :

- Un bon moyen de dissuasion
- Une preuve en cas de poursuite
- Un coût très faible

En effet, le prix de la vidéosurveillance a longtemps été réservée aux gros budgets et aux professionnels mais son coût a largement baissé ces dernières années avec l'arrivée des nouvelles technologies (webcam, Internet, caméra IP, etc.).

Hormis le côté dissuasif, les caméras de surveillance pourront être utilisées en cas de délit pour identifier les fautifs. Les images ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infraction. Elles peuvent servir de preuve et peuvent être transmises aux autorités chargées de poursuite.

**Conclusion**

En finalité, ce système de vidéosurveillance, est à la fois bénéfique aux citoyens qui aspirent à plus de sécurité ainsi qu'aux forces de l'ordre.

Au vue de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance sur le domaine public, dans le cadre de ce rapport de nous renseigner sur le montant des dommages causés à la Communes ces dernières années et quelles mesures entend prendre la Municipalité pour stopper ces incivilités.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Isabelle Dessonnaz** demande ce que pense le Municipal de police, M. Pahud, de la situation décrite dans ce postulat. Quels sont les projets et les actions qu'il a entreprises depuis 1 année et demie à la tête de ce dicastère ? Il y a bien des caméras à la décharge pour contrôler le bon tri des déchets. Au vu de l'état de l'écopoint de la gare, est-ce que le Municipal des travaux M. Pahud peut confirmer que cette caméra est efficace pour garantir le bon usage de cet endroit ? Peut-il renseigner sur la pertinence de ce dispositif, visiblement peu efficace au vu du non-respect de ce lieu, et ne faudrait-il pas plutôt augmenter une présence humaine sur le terrain ?

**M. le Municipal Yvan Pahud** explique qu'une petite bande cause de réels problèmes sur le territoire communal, surtout aux biens communaux. Cela engendre de la surcharge de travail pour le personnel communal qui doit constamment réparer les bêtises de ces jeunes. Ces dommages génèrent des coûts et les procédures sont très longues pour identifier les auteurs de ces déprédations. Il est prévu dans le budget l'engagement d'un assistant de sécurité publique en renfort car il est très difficile de tenir le terrain, la gendarmerie n'étant présente qu'aux heures de bureau avec un effectif de 6 personnes. Il est vrai qu'en dehors de ces heures, c'est la gendarmerie d'Yverdon qui assure une présence mais force est de constater qu'elle n'est pas tout le temps sur site puisque leurs interventions ne couvrent pas seulement Sainte-Croix. L'idée de ce renfort est de sécuriser la voie publique et faire des patrouilles le vendredi soir, le samedi soir et ainsi montrer une présence dans les rues qui pourrait dissuader ces jeunes.

La Municipalité n'est pas restée les bras croisés. Sous l'égide de Monsieur le Syndic, une commission a été créée qui rassemble la gendarmerie, le directeur des écoles et l'assistante sociale de proximité afin de trouver des solutions tant au niveau de la répression qu'au niveau de la prévention. Il est important de sensibiliser les jeunes ainsi que leurs parents afin d'éviter ces déprédations. Il soutient que si les personnes ne peuvent pas être identifiées, il est très difficile d'entreprendre de telles démarches auprès des jeunes et leurs parents. Les caméras sont là pour l'identification et rassurer la population. Il relate que plusieurs grandes villes, voire des grands villages ont opté pour cette solution. En ce qui concerne la caméra de la Gare à l'écopoint, les auteurs identifiés reçoivent d'abord un avertissement et lors d'une récidive, elles sont verbalisées avec une amende. La gestion de la mini déchetterie à la gare est compliquée avec une caméra et n'ose imaginer sans cet outil les conséquences.

**M. Jean-Claude Piguet** constate que la région a été victime, effectivement, d'une bande de « sales gamins », de très jeunes dans tous les cas, qui font des dégâts dans des endroits d'ailleurs fort différents les uns des autres. Il trouve affligeant ces comportements mais constate que ce phénomène ne dure pas depuis 20 ans à Sainte-Croix, ce sont des phénomènes de vague, de mode, de mauvaise humeur et c'est regrettable. Il plébiscite la décision de la Municipalité de mettre des moyens supplémentaires tels qu'un renforcement de personnes qui seront disponibles pour prévenir et pour guérir ces maux. Il relate tout de même que les forces de police sont de moins en moins présentes à Sainte-Croix et par expérience c'est un réel problème. Cependant, il a le sentiment que la pose de caméras ne résoudra pas le problème car Sainte-Croix est une agglomération plutôt étendue et ces jeunes peuvent agir à n'importe quel endroit. Il questionne sur le fait de l'installation de caméras en grand nombre pose tout de même un problème de vie en société. Il craint également que ces caméras ne fassent l'objet de déprédations car elles seront les premières cibles de cette bande. Il comprend le problème mais ne pense pas que c'est la panacée. Il demande de ne pas soutenir ce postulat.

**M. Michael Mollet** exhorte le Conseil à soutenir ce postulat, parce qu'à l'heure actuelle il est très important de poser des caméras. Une grande partie des villes, ainsi que des villages, décident l'installation de caméras. Il considère que Sainte-Croix doit aller dans cette voie et ne pas être laxiste. Il décrit une bagarre qui a eu lieu au collège de la Poste où il est concierge et se retrouve fréquemment en contact avec des jeunes qui dérapent. En raison de la société actuelle, le problème va aller en s'accroissant, il demande donc le soutien à ce postulat.

**Mme Francesca Biermann** souhaite apporter une précision. Elle indique que les caméras ne seront pas installées partout et que le visionnage est autorisé seulement en cas d'infractions, ce qui à son avis, ne porte pas atteinte à la liberté. Aujourd'hui, le simple fait de porter un masque dans des endroits publics ainsi que la privation de se rendre dans un cinéma par exemple, porte plus une atteinte à la liberté que le visionnage d'une caméra en cas d'infractions.

**M. Pierre-Alain Gerber** décrit la situation très intéressante à Lausanne qui, il le rappelle est une Municipalité à majorité PS et qui s'est dotée de caméras dans toute la ville. Il relève que celles-ci sont efficaces lorsqu'elles sont gérées ; dans le cas de Lausanne, c'est la police municipale qui les visionne en permanence pour repérer les infractions. Il continue en affirmant que, M. Mollet devrait être d'accord avec ses propos, que le temps passé au visionnage est conséquent.

**Mme Francesca Biermann** intervient en disant que c'est seulement en cas d'infractions.

**M. Pierre-Alain Gerber** insiste sur le fait que pour retrouver et identifier les auteurs, il faut visionner toute la bande et cela prend énormément de temps. Il continue avec la caméra de la Gare et précise que les personnes amendées sont celles qui viennent en voiture, car il est possible de les identifier par les plaques. Les autres ont compris en se mettant dans une certaine posture, qu'il est impossible de faire l'identification. Il constate qu'à Sainte-Croix, les forces ne sont pas présentes pour faire ce travail. Par contre, il souligne que depuis la présence d'un employé sur site, la situation s'est gentiment améliorée.

**Mme Christelle Bietry** souhaite indiquer qu'elle est maman de deux adolescents qui se sont fait agressés et qu'elle avait déjà évoqué cette solution des caméras. Elle constate que dès qu'une plainte veut être déposée, cela n'est pas possible, car la gendarmerie ne prend pas au sérieux ces affaires. Elle estime qu'il serait plus efficace de visionner des bandes que d'aller à la gendarmerie à Ste-Croix ou à Yverdon. Elle soutient ce postulat.

**M. le Syndic Cédric Roten** mentionne que la vidéosurveillance peut être une partie de la solution mais n'est, de son avis, pas LA solution. Il informe que, il y a deux semaines, le service des bâtiments a reçu le mandat d'effectuer un rapport avec l'appui de l'ASP [agent de la sécurité publique] sur une étude de faisabilité concernant la définition des lieux susceptibles d'accueil de la vidéosurveillance (d'un point de vue légal, technique et financier). Comme indiqué au point 11 des communications municipales, la Municipalité a décidé d'empoigner le problème de façon plus globale, de ne pas se focaliser uniquement sur la vidéosurveillance mais de travailler sur un concept plus large incluant les services concernés : la gendarmerie, les écoles ainsi que les éducateurs intra et extra-muros. 4 axes ont été identifiés : Éducation - Information - Prévention et Répression. Bien que la répression soit nécessaire, travailler uniquement sur cet axe ne permettra pas de résoudre cette problématique complexe. Une attention particulière et un mandat ont été donnés au Municipal de la jeunesse, du social et des écoles M. Fasola pour appuyer les démarches en cours afin de développer des actions en partenariat avec l'école.

**M. le Municipal Sylvain Fasola** ne souhaite pas revenir sur tous les éléments évoqués mais il constate cependant que beaucoup de personnes interviennent de différents secteurs à différents niveaux. Il regrette, après la tenue de la première séance avec les différents acteurs concernés, le manque de vision globale et de transparence au niveau des informations que chaque partie a en sa possession. Il comprend bien qu'il y a des bases légales, mais cela rend difficile le pilotage d'une telle démarche. Il reprend le sujet qui le concerne, c'est-à-dire la partie prévention. Il mentionne l'étroite collaboration avec le directeur des écoles et il souligne l'importance du soutien du Canton. Depuis 2015, 130 millions ont été investis et mis à disposition par le DFJC [Département de la formation, de la jeunesse et de la culture] afin d'engager à peu près 300 éducateurs spécialisés qui vont faire un suivi 360 degrés. Depuis 2019, l'introduction de ces éducateurs a été faite dans le Canton et récemment à Sainte-Croix. Une personne s'occupe des écoles de Sainte-Croix à 20 % et est en charge de suivre les dossiers problématiques qui sont remontés par la direction des écoles. Cet objectif 360 degrés est d'englober toutes les personnes qui ont contact avec ces jeunes qui ont des difficultés comportementales en les intégrant à cette démarche. Il termine en précisant que cela n'excuse en rien les agissements de ces jeunes, mais il remarque que la période COVID-19 n'a pas amélioré la situation voire même l'a péjorée. Il faut prendre en compte que tout le monde est chamboulé par cette période difficile et que les jeunes ne sont pas épargnés. Ils ne peuvent plus aller au cinéma, faire du sport, etc. et cela se cristallise dans la rue par des déprédations. Il n'est pas question d'excuser ces comportements mais d'en faire un constat. A travers les générations, il y a toujours eu des caïds qui faisaient n'importe quoi, et il pense que les caméras seules ne sont pas la solution. Il indique durant les différentes séances que cette idée a été évoquée et qu'il faut y voir un outil, car elles ne vont pas résoudre le problème de la délinquance même en installant une centaine de caméras. Il insiste sur le fait d'avoir une vision globale.

**M. Philippe Gueissaz** ne comprend pas ces interventions alors que ce postulat doit être renvoyé à la Municipalité. C'est dans un deuxième temps au moment du rapport de la Municipalité que les interventions auront un sens. Il demande de renvoyer ce postulat à la Municipalité afin d'attendre son rapport.

**M. Jean-Claude Piguet** intervient en précisant que le débat aura lieu lors du rapport de la Municipalité. Cependant, si l'on suit M. Gueissaz, il y aurait renvoi systématique d'un postulat alors que ce n'est pas une voie démocratique. Il ne juge pas sur le sujet actuel, mais le droit d'un conseiller est de faire part de son opinion avec le choix du renvoi à la Municipalité ou en commission ou simplement le classement de celui-ci.

**M. Stéphane Mermod** mentionne que ce postulat présente un certain intérêt, mais il semble pêcher par optimisme, car les caméras seules ne suffisent pas à résoudre tous les problèmes évoqués. D'autres approches de nature différente, sans nul doute avec d'autres intervenants institutionnels sont également nécessaires pour que l'ensemble du dispositif puisse empêcher la réitération des incivilités ou d'autres comportements répréhensibles. C'est ce que la Municipalité a visiblement déjà entrepris comme démarches, ce qui doit être encouragée de notre part. Un postulat n'étant pas contraignant, la Municipalité peut y répondre sans se limiter à sa lettre et rédiger un rapport qui évoque d'autres solutions, ou d'autres pistes que celles qui sont proposées dans le postulat. Dans ce cas, le groupe PS- les Verts, est prêt à soutenir le postulat qui est soumis au vote. Il demandera alors à la Municipalité qu'elle



élargisse la réflexion et la vision pour élaborer cohérente des réponses cohérentes articulées efficaces à la problématique des incivilités et des déprédations.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. le Président soumet au vote le renvoi du postulat à la Municipalité.** Celui-ci est renvoyé à la Municipalité par 26 oui, 4 non et 11 abstentions.

## 16. Interpellations, propositions, questions

**Mme Francesca Biermann** souhaite au nom du groupe UDC et indépendants transmettre un vœu à la Municipalité pour maintenir un service postal de proximité sur la Commune de Ste-Croix.

*Citation*

Cet automne nous avons appris avec grand regret, que neuf de nos factrices et facteurs doivent désormais descendre à Vuiteboeuf pour trier et chercher le courrier destiné au Balcon du Jura.

Selon la Poste, cette délocalisation permettrait de limiter ses émissions de Co2 et de faire des économies. Cette délocalisation du tri à Vuiteboeuf est un non-sens écologique :

1. Les neufs employés doivent descendre à Vuiteboeuf avec leur véhicule privé pour prendre leur service.
2. À la suite du tri, ils doivent remonter la côte de Vuiteboeuf pour délivrer le courrier sur le Balcon du Jura.
3. Une fois le courrier délivré, ils doivent à nouveaux redescendre la côte pour terminer leur service au centre de Vuiteboeuf.
4. Terminé leur service, ils doivent remonter une quatrième fois pour regagner leur domicile sur le Balcon du Jura.

Concernés par cette mesure sont neuf collaboratrices et collaborateurs, chacun avec quatre trajets, ce qui signifie 36 passages par jours sur la route reliant Sainte-Croix à Vuiteboeuf.

De plus, cette réorganisation causera à terme une perte d'emplois pour le Balcon du Jura : pour limiter les déplacements et les coûts de transport, il est préférable pour les employés d'habiter en plaine, proche de Vuiteboeuf et ainsi éviter la Côte.

La Poste n'a proposé aucune solution aux employés concernés afin de réduire ces déplacements. Pire encore, la Poste a même proposé aux employés d'utiliser un véhicule de service pour rejoindre le centre de tri de Vuiteboeuf, mais contre facturation du kilomètre. Sachant que le véhicule de la Poste fait de toute façon le trajet, cette proposition frise la décence et bien entendu les employés ont refusé cette proposition. À nos yeux une solution doit-être trouvée pour éviter des trajets inutiles et polluants et maintenir ces emplois sur le Balcon du Jura.

De plus, cette délocalisation est un pas de plus vers la perte de service sur le Balcon du Jura.

Quelle sera la prochaine étape ? la fermeture de l'office postal ?

Vœu

Le groupe UDC et indépendants demande à la Municipalité de tout entreprendre pour maintenir un service postal de proximité sur notre Commune et de prendre contact avec la Poste afin de trouver une solution pour réduire les trajets inutiles dans la Côte de Sainte-Croix.

*Fin de citation*

**M. le Syndic Cédric Roten** prend la parole :

*Début de citation*

Il y a deux mois, en date du 19 octobre, la Municipalité a rencontré, en présence du vice-syndic M. Guignard et du Municipal M. Pahud les représentants de la Poste, à savoir la Responsable communication Vaud-Fribourg, le Responsable région Yverdon PostMail ainsi que le Responsable filiales Nord-Vaudois. J'espère que mon collègue M. Pahud qui a assisté à cette séance vous [le groupe UDC et indépendants] a tenu informés des échanges que nous avons avec la direction de la Poste lors de cette séance, échanges qui répondent aux points relevés dans ce vœu. Je me permettrais de faire suivre au bureau du conseil le PV de cette séance du 19 octobre afin de le mettre en annexe du procès-verbal de cette séance.

En 2000, la Suisse comptait 3385 offices de poste. Ils n'étaient plus que 1460 en 2015 et l'objectif de la poste était de n'en garder que 800 en 2020. Dans cette dynamique rationalisation, la direction de La Poste semble oublier qu'elle ne dirige pas une multinationale, mais qu'elle a un mandat de service public.

En résumé, l'objectif de cette rencontre était de discuter de l'avenir de l'office de poste de Sainte-Croix, principalement suite au déplacement du centre de tri à Vuiteboeuf.

Nous avons abordé 4 sujets :

1. La communication, la Commune n'ayant pas été intégrées dans la boucle de l'information lors de l'ouverture du centre de distribution de Vuiteboeuf. Nous avons appris cette information par la presse, chose que nous regrettons. La direction de la Poste a pris l'engagement que cette façon de faire serait corrigée à l'avenir et qu'un contact sera pris avec les autorités locales en amont.
2. Trafic dans la côte et vision écologique de cette décision. La direction de la Poste nous a présenté les directives internes de l'entreprise, à savoir la mise à disposition d'un véhicule d'entreprise contre remboursement des kilomètres parcourus sous forme privée, cette proposition a été faite aux 9 collaborateurs de Sainte-Croix qui sont maintenant à Vuiteboeuf. Actuellement 8 véhicules font les trajets aller-retour dans la côte et sont stationnés la nuit dans les locaux de l'entreprise à Vuiteboeuf. L'objectif pour 2030 est une flotte 100% électrique.
3. Politique des boîtes postales. Il s'agit toujours d'une prestation gratuite, dont les conditions sont de 5 envois par jour et un retrait régulier du courrier. Ceux qui ne répondent pas à cette exigence ont été informés qu'ils pouvaient continuer à utiliser ce service, mais en souscrivant une mensualité.
4. Avenir de l'Office de poste de Sainte-Croix et plus particulièrement sur le Balcon du Jura par rapport à la Stratégie/stabilisation 2021-2024, 130 filiales vont encore fermés dans toute la Suisse, lors de cette séance nous avons eu la confirmation que Sainte-Croix n'en faisait pas partie.

Nous avons profité de cette séance pour réaffirmer que nous souhaitons sur le Balcon du Jura une Poste forte ainsi qu'un partenaire dans la discussion et le dialogue pour maintenir un service public de qualité dans le respect des clients et des employés.

*Fin de citation*

**Mme Rachel Gueissaz** remercie M. le syndic pour les informations sur la Poste, et demande si la Municipalité a des informations sur le fait que, depuis environ deux semaines, sans que personne n'ait reçu d'informations à ce sujet, le courrier n'est plus relevé qu'une seule fois par jour, le matin, dans les différentes boîtes jaunes de la commune, sauf celle de la Poste qui est relevée également à 18 heures. Cela pose certains problèmes aux entreprises locales, et notamment à l'hôpital de Sainte-Croix. En effet, le courrier arrivant entre 8h et 9h, le courrier à envoyer devrait repartir à la même heure. Il est impossible d'envoyer des rapports de médecins, d'opération du jour avec cet horaire. Cela oblige ainsi tous les jours un employé de la réception à partir 15 minutes avant la fin de leur service ou d'ajouter 15 minutes supplémentaires à son horaire pour aller déposer le courrier à l'office de poste. Officiellement, il a été répondu que c'était la situation COVID-19 qui avait impliqué ce dispositif mais en parlant avec plusieurs facteurs, il en ressort que certains d'entre eux se sont vus reprochés leurs heures supplémentaires du fait de leur trajet et que, peut-être, à l'avenir le courrier ne sera relevé plus qu'une fois par jour. Il est important de souligner qu'une ville comme Sainte-Croix va perdre des services et c'est fortement déplorable. Elle demande si la Municipalité n'a pas un moyen de pression pour faire changer cette situation, et elle remercie celle-ci de suivre ce dossier de près.

**M. Claude Michaud** soutient l'avis de sa collègue et relate une discussion avec une factrice qui lui a expliqué toute la problématique que vivent les employés de la Poste. Il souhaite aborder un point qui n'est pas décrit dans ces vœux, c'est l'élément sécurité, si le calcul se fait : 9 véhicules faisant 4 fois le trajet dans la côte, le risque d'un accident est très présent tant pour les employés que pour les usagers de la route. Il encourage donc à la Municipalité à recontacter la Poste afin que ces éléments puissent s'améliorer.

**Mme Tsetsegeider Heintz** abonde dans le même sens que ses co-listiers et demande si l'utilisation du train ne serait pas une des solutions. Elle indique que le train est écologique et s'étonne que des discussions pour valoriser ce mode de transport ne soient pas entamées avec la Poste, Travys et la Commune.

**M. Pierre-Alain Gerber** remercie la Municipalité d'avoir pris les devants et trouve dommage que le groupe UDC ne parle pas plus avec son Municipal afin d'avoir les informations nécessaires avant de déposer des vœux ou postulats. Le groupe PS et les Vert-e-s remercie la Municipalité pour les actions entreprises et le maintien d'un service public fort sur le Balcon du Jura ; il l'encourage à continuer dans cette voie. Il précise que c'est maintenant qu'il faut agir pour garantir un service public au bénéfice de toutes et tous. Il est satisfait et remercie l'UDC qui, pour une fois, défend les services publics.

**M. Michael Mollet** demande, au vu de l'engouement pour le marché hebdomadaire, si la Municipalité va étendre celui-ci à la place du Marché. Il est possible de parquer au collège de la Poste afin d'avoir une plus grande visibilité, ce surtout qu'il y a à nouveau plus de commerce dans cette rue. Il précise également que le groupe UDC va déposer au Conseil de mars, une intervention sur la faisabilité de mettre la rue Centrale à 30km/h en concertation avec certains commerçants.

**M. le Municipal Yvan Pahud** acquiesce en disant que le marché local a pris de l'ampleur. Il est conscient que les places du Marché et du Pont deviennent trop petites, surtout en raison des fortes demandes de commerçants mais la Municipalité est en train de mener une réflexion pour étendre le marché jusqu'à la rue Centrale.

**Mme Isabelle Dessonnaz** demande si la Municipalité pourrait signer la pétition « Noël en ville plutôt qu'en ligne » qui soutient le commerce local face aux géants de la vente en ligne (<https://www.arcinfo.ch/articles/suisse/achats-de-noel-des-villesromandes-unies-contre-le-commerce-en-ligne-1007744>). Elle encourage chacun à signer.

**M. le Président** remercie l'assemblée de sa participation et de son travail. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année et une belle soirée à chacun. Il rappelle le prochain conseil en date du 22 mars 2021.

La séance est levée à 23h25.

Le Président du Conseil communal

La secrétaire

Andreas Zurbrügg

Stéphanie Bassi

- Annexes :**
- Postulat de Mme Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants : Etude et rapport sur la possibilité de parc naturel régional Balcon du Jura – Val de Travers
  - Postulat de M. Stéphane Mermod au nom du groupe PS et Les Verts « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire »
  - Postulat de Mme Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants : « Ste-Croix victime de dégradations – Plus de sécurité pour notre commune ! Installer des caméras de surveillance dans les lieux publics »
  - Au nom du groupe UDC et indépendants : Vœu à la Municipalité pour maintenir un service postal de proximité sur la Commune de Ste-Croix
  - PV de la séance entre la Municipalité et les responsables de la Poste

## **Postulat Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants**

### **Un parc pour notre région.**

### **Etude et rapport sur la possibilité de créer un parc naturel régional Balcon du Jura – Val-de-Travers**

Dans le courant de cette année, une association « Un parc pour notre région » s'est créée.

Cette association vise à promouvoir l'idée de la création d'un parc naturel régional entre les cantons de Vaud et de Neuchâtel auprès du grand public et des élus des communes concernées.

#### **Qu'est qu'un parc en bref ?**

Un parc naturel régional est l'une des trois formes de parcs d'importance nationale reconnues par la Confédération Suisse, les deux autres types de parcs sont dit "nationaux" ou "naturels périurbains". Un parc d'importance nationale est identifié par un label "Parc" décerné par la Confédération pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

Dans le projet, un parc naturel régional doit :

- occuper un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités ;
- se situer sur un territoire qui se distingue par la singularité et la qualité particulière du paysage rural ainsi que par les lieux et monuments significatifs d'un point de vue historique et culturel ;
- disposer d'une superficie qui couvre au moins 100 km<sup>2</sup>.

Le territoire du parc est à forte valeur naturelle et paysagère, c'est-à-dire qu'il se distingue :

- par la diversité et la rareté des espèces animales et végétales indigènes ainsi que de leurs habitats ;
- par la beauté et la spécificité du paysage ;
- par le peu d'atteintes aux habitats des espèces animales et végétales indigènes ainsi qu'à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations.

#### **Missions d'un parc**

L'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale fixe les missions suivantes pour les parcs naturels régionaux :

Préservation et valorisation de la nature et du paysage.

Pour ce faire, il faut :

- conserver et améliorer autant que possible la diversité des espèces animales et végétales indigènes, les types de biotopes et l'aspect caractéristique du paysage et des localités ;
- valoriser et mettre en réseau les habitats dignes de protection des espèces animales et végétales indigènes ;

- conserver voire renforcer l'aspect caractéristique du paysage et des localités en cas de nouvelles constructions, installations ou utilisations ;
- limiter ou supprimer, lorsque l'occasion s'en présente, les atteintes à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations.

Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable. Pour ce faire, il faut :

- exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ;
- intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ;
- promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement;
- soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.

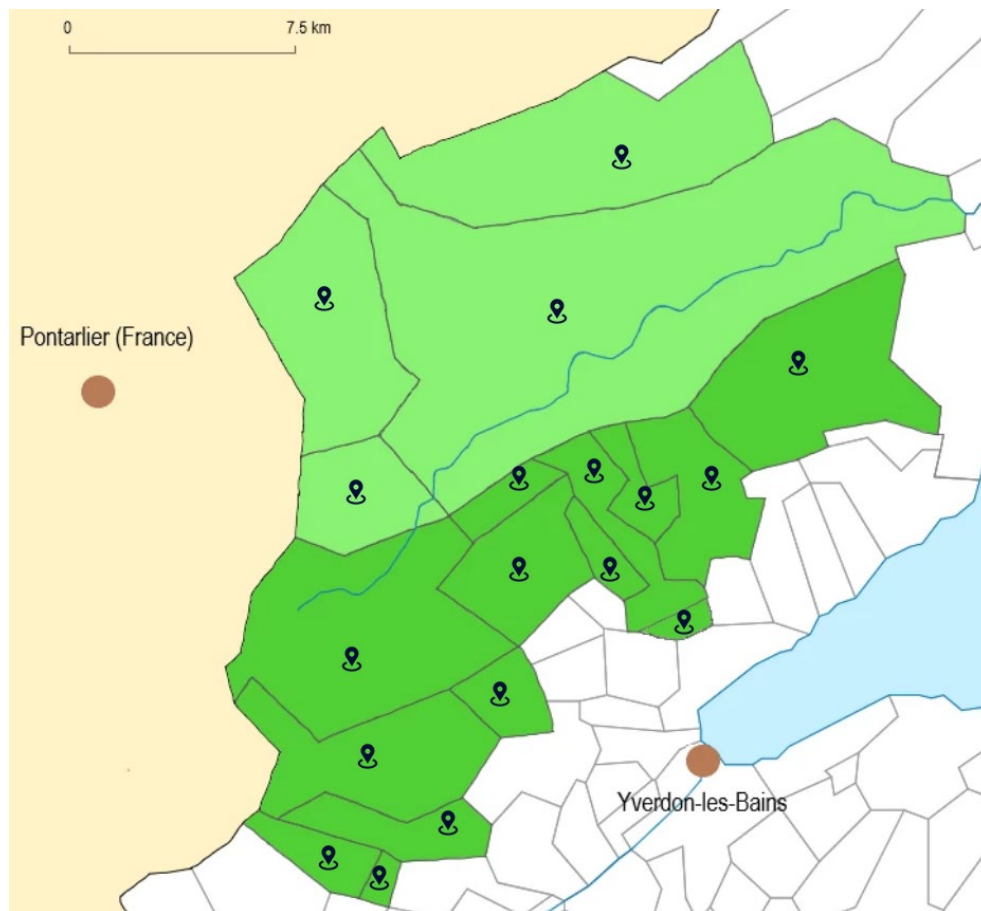
### **Processus de création**

La création d'un parc repose sur une volonté des communes de porter un projet de parc. Elles doivent s'organiser puis monter un projet de parc avec le soutien du ou des cantons impliqués. Cette phase de candidature doit permettre de construire le programme du parc, mettre en place ses organes et planifier ses projets à 10 ans.

Ce processus peut être découpé ainsi :

1. Lancement d'une initiative régionale autour de la création - discussion autour d'un projet de parc aboutissant à la création d'une structure constituée des communes qui devront porter la suite du processus.
2. Détermination de la faisabilité et planification - cette phase doit déboucher sur la réalisation d'une étude de faisabilité prouvant que le futur parc répondra aux conditions impératives à remplir par un parc naturel régional. Cette étape doit permettre de fédérer les acteurs locaux autour du projet et garantir ainsi leur intégration à la gouvernance du futur parc.
3. Création - cette étape doit permettre de mettre en place les structures et conditions générales nécessaires à la gestion du parc et à élaborer les bases de la future gestion. Lors de cette étape, le parc peut demander le label de candidat parc. De plus, à partir de ce stade, des aides cantonales et de la Confédération peuvent être sollicitées afin de financer partiellement la structure. Cette étape peut durer au maximum 4 ans et doit déboucher sur le dépôt d'une demande d'attribution du label « Parc » au travers d'une charte incluant les contrats de parc (engagement des communes vis-à-vis du parc) et le plan de gestion (fiches de projet).
4. Gestion - cette étape est la mise en œuvre des projets arrêtés dans la charte acceptée par la Confédération.

**Périmètre du parc tel qu'envisagé par l'association « un parc pour notre région » :**



**Le parc pourrait avoir les activités suivantes :**

**Biodiversité et paysage : conservation et valorisation**

- Participation à la restauration de murs en pierres sèches ;
- Revitaliser de milieux naturels ;
- Actions de promotion de la biodiversité ;
- Sensibilisation aux qualités paysagères.

**Renforcement du développement économique durable**

- Labellisation des produits du parc ;
- Promotion de l'agrotourisme ;
- Promotion du tourisme durable ;
- Sensibilisation aux énergies et aux transports durables.

**Sensibilisation et éducation à l'environnement**

- Réalisation d'activités pédagogiques visant à éduquer les enfants au développement durable ;
- Mise en place d'activités grand public visant à sensibiliser aux thématiques emblématiques du parc ;
- Valorisation des patrimoines culturelles et historiques.

Recherche

- Participation à des projets de recherches en collaboration avec des organismes de recherche.

Gestion, communication et garantie territoriale

- Conduire des partenariats avec des partenaires locaux (associations de développement régionales, offices du tourisme) et internationaux (parcs naturels régionaux français) ;
- Mise en place de panneaux signalétiques visant à valoriser des milieux, des itinéraires ou des éléments patrimoniaux.

## Conclusions

Ce parc serait peut-être l'opportunité de valoriser le riche patrimoine paysager, naturel, culturel et historique de la région.

La création de ce parc serait aussi l'occasion de promouvoir notre destination touristique, notre savoir-faire dans le domaine de la mécanique d'art (Centre International de Mécanique d'Art) et bien entendu nos produits locaux, tout en favorisant une économie basée sur des critères de durabilité.

A ce stade, il est important que notre Municipalité nous renseigne sur les procédures, le coût, les subventions, ainsi que sur les avantages et inconvénients d'un parc naturel.

Au vue de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la possibilité de créer un parc naturel régional avec les avantages et les inconvénients de celui-ci.

Au nom du groupe UDC et indépendants  
Francesca Biermann

# Postulat

## « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire »

### Introduction

Au cours de la dernière séance du Conseil communal le 26 octobre 2020, plusieurs interventions ont porté sur la sécurité des élèves sur le chemin de l'école. Par le passé, une telle préoccupation avait déjà été exprimée à diverses reprises, en évoquant d'autres endroits problématiques ou, du moins, inquiétants.

La question des trajets des élèves entre leur domicile et l'école incombe aux communes. Cas échéant, lorsque la distance à parcourir entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient, les communes doivent mettre en place un transport scolaire gratuit, lequel peut se dérouler par les transports publics, si cela est compatible avec les horaires scolaires. Il n'est pas rare que des patrouilleuses ou des patrouilleurs scolaires soient engagés pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé, ce qui est notamment le cas à Sainte-Croix, une personne voyageant aussi avec les élèves pour certains trajets en transports publics.

Notre Commune fait en outre partie d'une entente scolaire avec les Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget et Vuiteboeuf. Cela implique entre autres une approche coordonnée pour des trajets maison-école multipliés.

La réponse individuelle aux interventions émises lors de la dernière séance de notre Conseil est bien entendu souhaitable. Il m'apparaît également utile qu'une analyse générale de la situation soit mise en œuvre, par l'établissement d'un plan de mobilité scolaire.

### *Un plan de mobilité scolaire c'est quoi ?*

Un plan de mobilité scolaire est une démarche participative menée avec les enseignant-e-s, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écolier-ère-s sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faits avec les enfants... et les parents. Mais les plans de mobilité scolaire permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école.

Un site internet est par ailleurs dédié à cet outil sous l'adresse [www.mobilitescolaire.ch](http://www.mobilitescolaire.ch), sous l'égide de l'Association transports et environnement (ATE).

Initialement très connus en Grande-Bretagne ou en Allemagne, les plans suisses de mobilité scolaire ont d'abord été mis en œuvre dans les cantons alémaniques, mais font maintenant leur apparition en Suisse romande. On en trouve ainsi de plus en plus, par exemple à Lausanne, Nyon, Sion, Montreux ou encore Fribourg.

### *Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?*

Cinq objectifs sont visés par une démarche de plan de mobilité scolaire :

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que le 50 % des accidents piétons touchent les enfants se font durant le



- déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA).
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques de l'OFSP démontrent que 19 % des enfants suisses sont en surpoids. 7 % des garçons sont obèses contre 4.9 % des filles.
  3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont recherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
  4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, en trottinette ou en rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air. La démarche d'un PMS vise également à échanger sur cette thématique avec les élèves, et de partager avec les parents et les enseignant-e-s sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

### *Quelles sont les étapes d'un plan de mobilité scolaire ?*

Un PMS se déroule en cinq phases :

1. Enquête : réalisée auprès des parents, élèves, enseignant-e-s et partenaires de l'école.
2. Bilan : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. Recommandations : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.
4. Sensibilisation : Elle est faite auprès de l'ensemble des acteur-trice-s de l'école par diverses actions.
5. Suivi et évaluation : mise en place des recommandations.

### *Conclusion*

La sécurité des élèves sur le chemin de l'école est un enjeu majeur et notre Commune se doit de se montrer exemplaire.

Un plan de mobilité scolaire à Sainte-Croix, cas échéant en concertation avec les autres Communes de l'entente scolaire, permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif-ves tous les acteur-trice-s des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

**C'est pourquoi, par ce postulat, j'invite la Municipalité de Sainte-Croix à examiner l'opportunité d'établir un plan de mobilité scolaire, cas échéant, mais pas nécessairement, en concertation avec les autres Communes de l'entente scolaire.**

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir faire bon accueil au présent postulat et de le prendre en considération pour être traité par la Municipalité.

*Sainte-Croix, le 2 décembre 2020*

*Stéphane Mermod*

## **Postulat Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants**

### **Ste-Croix victime de dégradations – Plus de sécurité pour notre commune !**

#### **Installer des caméras de surveillance dans les lieux publics**

La sécurité dans notre commune est le droit le plus important auquel chaque citoyen a droit. C'est dans l'intérêt de tous que nous devons faire en sorte que nos rues soient sûres et que les biens de la communauté soient protégés.

Or, ces derniers temps, les violences, les dégradations et les incivilités ne cessent, malheureusement, d'augmenter dans notre commune. Il est donc urgent d'intervenir !

Après plusieurs recherches, la meilleure solution contre ce problème reste l'installation de caméras de surveillance sur le domaine public (il y a bien des caméras à la décharge pour contrôler le bon tri des déchets).

Cette solution offre trois avantages :

- Un bon moyen de dissuasion
- Une preuve en cas de poursuite
- Un coût très faible

En effet, le prix de la vidéosurveillance a longtemps été réservée aux gros budgets et au professionnels mais son coût a largement baissé ces dernières années avec l'arrivée des nouvelles technologies (webcam, Internet, caméra IP, etc.).

Hormis le côté dissuasif, les caméras de surveillance pourront être utilisées en cas de délit pour identifier les fautifs. Les images ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infraction. Elles peuvent servir de preuve et peuvent être transmises aux autorités chargées de poursuite.

#### **Conclusions**

En finalité, ce système de vidéosurveillance, est à la fois bénéfique aux citoyens qui aspirent à plus de sécurité ainsi qu'aux forces de l'ordre.

Au vue de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance sur le domaine public, dans le cadre de ce rapport de nous renseigner sur le montant des dommages causés à la Communes ces dernières années et quelles mesures entend prendre la Municipalité pour stopper ces incivilités.

Au nom du groupe UDC et indépendants  
Francesca Biermann

## **Vœu/Résolution pour maintenir un service postal de proximité sur la Commune de Sainte-Croix**

Cet automne nous avons appris avec grand regret, que neuf de nos factrices et facteurs doivent désormais descendre à Vuiteboeuf pour trier et chercher le courrier destiné au Balcon du Jura.

Selon la Poste, cette délocalisation permettrait de limiter ses émissions de Co2 et de faire des économies.

Cette délocalisation du tri à Vuiteboeuf est un non-sens écologique :

1. Les neufs employés doivent descendre à Vuiteboeuf avec leur véhicule privé pour prendre leur service.
2. À la suite du tri ils doivent remonter la côte de Vuiteboeuf pour délivrer le courrier sur la Balcon du Jura.
3. Une fois le courrier délivré, ils doivent à nouveau redescendre la côte pour terminer leur service au centre de Vuiteboeuf.
4. Terminé leur service, ils doivent remonter une quatrième fois pour regagner leur domicile sur le Balcon du Jura.

Concernés par cette mesure sont neuf collaboratrices et collaborateurs, chacun avec quatre trajets, ce qui signifie 36 passages par jours sur la route reliant Sainte-Croix à Vuiteboeuf.

De plus, cette réorganisation causera à terme une perte d'emplois pour le Balcon du Jura : pour limiter les déplacements et les coûts de transport, il est préférable pour les employés d'habiter en plaine, proche de Vuiteboeuf et ainsi éviter la Côte.

La Poste n'a proposé aucune solution aux employés concernés afin de réduire ces déplacements. Pire encore, la Poste a même proposé aux employés d'utiliser un véhicule de service pour rejoindre le centre de tri de Vuiteboeuf, mais contre facturation du kilomètre. Sachant que le véhicule de la Poste fait de toute façon le trajet, cette proposition frise la décence et bien entendu les employés ont refusé cette proposition.

À nos yeux une solution doit-être trouvée pour éviter des trajets inutiles et polluants et maintenir ces emplois sur le Balcon du Jura.

De plus, cette délocalisation est un pas de plus vers la perte de service sur le Balcon du Jura.

Quelle sera la prochaine étape ? la fermeture de l'office postal ?

### **Vœu/Résolution :**

**Le groupe UDC et indépendants dépose un vœu à l'attention de la  
Municipalité de tout entreprendre pour maintenir un service postal de  
proximité sur notre Commune et de prendre contact avec la Poste afin de  
trouver une solution pour réduire les trajets inutiles dans la Côte de Sainte-  
Croix.**

## Notes de la séance du 19 octobre 2020 à 15h00, Salle de Municipalité

**Commune de Sainte-Croix** : MM. Cédric Roten, Syndic, Olivier Guignard, Yvan Pahud, Municipaux

Mme Susy Sinisi, Secrétaire municipale adjointe

**La Poste** :

Mme Tiziana Boebner, Responsable communication Vaud-Fribourg

MM. Olivier Magne, PostMail, Responsable région Yverdon

Stéphane Dubois, Responsable suppl., filiales Nord-Vaudois

<b>1. Accueil et bienvenue</b>	
	M. Cédric Roten, Syndic ouvre la séance et remercie les personnes de leur présence. Tour de table de présentation.
<b>2. Avenir de l'Office de poste de Sainte-Croix</b>	
	<p>Le but de cette rencontre est de discuter de l'avenir de l'Office de poste de Sainte-Croix, suite au déplacement du centre de tri à Vuiteboeuf.</p> <p>CRN souhaite aborder 4 sujets qui sont : la communication, la Commune n'a pas été intégrée dans la boucle de l'information, ouverture d'un centre de distribution appris par la presse. Trafic dans la côte, surcharge. Avenir de l'Office de poste de Sainte-Croix. Politique des boîtes postales.</p> <p>OG c'est quoi l'étape suivante...</p> <p>TB La loi n'oblige pas La Poste à informer sur les changements effectués dans leurs offices, fusion, regroupement, etc. Elle trouve la demande justifiée et que les communes en soient avisées préalablement.</p> <p>Ecologique : fixation objectifs ODD de l'ONU. Flotte 100% électrique d'ici 2030.</p> <p>Réseau : bon district, stabilisation du réseau. Pas d'arrêt total des activités. Pas de soucis dans l'immédiat pour Sainte-Croix.</p> <p>Cases postales : ne font pas parties du service universel. La Poste offre cette prestation, mais pas d'obligations légales.</p> <p>OM : Effectivement pas de communication, sinon par la presse. Regret, meilleure communication pour la suite.</p> <p>Ecologique : Regroupement centre logistique à Vuiteboeuf (courrier et colis). Centre de tri : Daillens et Eclépens. Office de distribution : Yverdon et Vuiteboeuf. Diversification des activités avec livraison de paniers légumes, par exemple. 9 collaborateurs à Sainte-Croix qui sont maintenant à Vuiteboeuf, conscient qu'ils effectuent plus de trajet. Une partie des activités du centre de distribution d'Yverdon a été reprise par Vuiteboeuf. Balance positive,</p>

dégorgement pour Yverdon. Le site de Vuiteboeuf a été choisi parce qu'il y avait des locaux à disposition. Actuellement 8 véhicules font les trajets aller-retour dans la côte.

YP Avec la décentralisation des activités à Vuiteboeuf, cela signifie la perte d'emplois sur le Balcon du Jura à long terme. Les personnes ne vont pas s'établir à Sainte-Croix, si elles doivent effectuer 4 trajets par jour. Le but est de maintenir des entreprises sur la place, mais difficile si les emplois sont en bas.

OM Proposé aux collaborateurs de prendre la voiture d'entreprise pour le trajet aller-retour, mais pas intéressés. Idem pour le train, plus d'indépendance avec véhicule privé. Balance plutôt négative pour les collaborateurs de Sainte-Croix.

La Poste toujours un service public, sous mandat de la Confédération. Les colis et le courrier au-delà de 50 gr, service privatisé également.

YP Quel est l'avenir de l'office de poste de Sainte-Croix.

SD Sainte-Croix n'échappe pas à ce qui se passe dans les autres régions. Réorganisation interne, diminution des ressources selon la fréquentation. Si la baisse continue, diminution des horaires d'ouverture qui seront, cette fois, communiqués à la Commune. Pour maintenir une activité, diversification des activités, nouveaux partenariats, en vendant ou en fournissant de nouvelles prestations.

Stratégie/stabilisation 2021-2024, 130 filiales vont encore fermés dans toute la Suisse, Sainte-Croix n'en fait pas partie. Pour arriver en finalité à 800 filiales en partenariat en ouvrant le réseau aux tiers. Statistique sur ces 20 dernières années, recul de 72% pour le courrier, 37% pour les colis, le trafic de paiement a également changé avec le Covid.

YP En réduisant les prestations petit à petit, la prestation va se retrouver dans un commerce comme la Migros qui est ouverte de 8h00 à 18h30.

TB Si les volumes devaient drastiquement baisser, la Poste prendra de toute façon contact avec la Commune pour ouvrir la discussion.

CRN veut une poste forte et un partenaire dans la discussion pour maintenir un service de qualité.

OM La case postale n'est pas un service universel. Intéressant pour les entreprises, garantissant un service plus rapide (réception du courrier à l'ouverture des guichets). Actuellement désintéressé des cases postales, en diminution en Suisse. Beaucoup de personnes ont une case parce qu'elles sont décentrées. Il s'agissait d'une prestation gratuite, dont les conditions étaient 5 envois par jour, retrait régulier du courrier. Beaucoup ne répondent plus aux critères et de plus ne rapportent rien.

OG Avec les cases postales, il y a une économie dans la distribution du courrier.

OM A Sainte-Croix effectivement un gain de temps. Mais actuellement la plupart des titulaires de case sont proches du centre.

TB 300'000 cases sur toute la Suisse, dont seulement 140'000 sont utilisées.

OG Bail jusqu'au 31 décembre 2022. Quelle est la position de la Poste quant à son renouvellement.

SD Séparation des locaux, sinon trop de charges pour la suite. Il y a un intérêt par un particulier de louer une partie des locaux de la Poste.

OM Souhaite un partenariat après décembre 2022 pour ne pas se retrouver avec la totalité des charges. Une partie des locaux sont disponibles de suite. Sous-location (accès aux locaux de la Poste) pas possible pour une question de sécurité.

CRN Souhaite qu'il y ait une meilleure communication, un partenariat avec une poste forte et une occupation des locaux vides...
---

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 16h05.

Susy Sinisi, Secrétaire municipale adj.